

Première séance, mardi 6 novembre 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Mandat 2017-GC-187 Ursula Krattinger-Jutzet/Thomas Rauber/Antoinette Badoud/Sylvie Bonvin-Sansonnens/Bernadette Mäder-Brühlhart/Benoît Piller/Nadine Gobet/Markus Zosso/Adrian Brügger/Raoul Girard: Adaptation du prix de pension dans les EMS pour l'année 2019 et les années suivantes, jusqu'à la nouvelle réglementation de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes dans le domaine des EMS; prise en considération. – Projet 2017-DFIN-97: Budget de l'Etat pour l'année 2019; entrée en matière générale; examen de détail: Direction des finances; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts; Pouvoir judiciaire; Direction de la sécurité et de la justice; Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Election.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{me} Susanne Aebischer, Benoît Rey, Ralph Alexander Schmid, Emanuel Waeber, Markus Zosso.

Sans justification: MM. Olivier Flechtner et Thierry Steiert.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette septième session de l'année 2018.

Communications

Le Président. 1. Clubs et groupements. – Une séance du Club économique est prévue ce jeudi 8 novembre à 12h30, à la salle de presse du 2^e étage de l'Hôtel cantonal. Le nouveau Club hôtellerie et tourisme tiendra aussi une séance ce jeudi 8 novembre à 7 heures, à la salle de presse du 2^e étage de l'Hôtel cantonal.

2. Bureau interparlementaire de coordination (BIC). – Je vous informe que le Bureau interparlementaire de coordination a décidé d'accorder au canton de Fribourg la présidence du BIC pour les années 2019 et 2020. Comme cela a été convenu entre la Commission des affaires extérieures et le Bureau, c'est la Commission qui représente le Grand Conseil fribourgeois auprès de cet organe concordataire, en l'occurrence en les personnes de sa présidente, M^{me} la Députée Gabrielle Bourguet et de sa vice-présidente, M^{me} la Députée Bernadette Haenni-Fischer. Je vous félicite pour cette tâche supplémentaire. (*Applaudissements*)

3. Liens d'intérêts. – Enfin, je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés: les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées, les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Mandat 2017-GC-187 – Ursula Krattinger-Jutzet/Thomas Rauber/Antoinette Badoud/Sylvie Bonvin-Sansonnens/Bernadette Mäder-Brühlhart/Benoît Piller/Nadine Gobet/Markus Zosso/Adrian Brügger/Raoul Girard
Adaptation du prix de pension dans les EMS pour l'année 2019 et les années suivantes, jusqu'à la nouvelle réglementation de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes dans le domaine des EMS¹

Prise en considération

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsidentin der Stiftung St. Wolfgang.

¹ Déposé et développé le 18 décembre 2017; BGC décembre 2017, p. 3028; réponse du Conseil d'Etat le 8 octobre 2018, BGC p. xxx.

In einem Heim ein neues Zuhause zu finden, bedeutet für unsere betagten Mitmenschen nicht nur eine qualitativ hochstehende Pflege und Betreuung zu bekommen, nein, es heisst auch, dass die Rahmenbedingungen wie die Hotellerie – gutes Essen, saubere Wäsche, Beratung, funktionierende Heizung usw. – stimmen müssen. Genau diese Dienstleistungen werden über den Pensionspreis bezahlt. Den Pensionspreis bezahlen die vermögenden Betagten selber. Wenn sie aber kein oder ein kleines Vermögen oder eine kleine Rente haben, wird dies über die Ergänzungsleistungen von der öffentlichen Hand bezahlt. Deshalb muss der Pensionspreis in den Pflegeheimen unbedingt erhöht werden.

Leider schlägt der Staatsrat nur eine Erhöhung von einem Franken vor. Dies reicht nicht aus, um die angespannte finanzielle Lage in den Pflegeheimen zu entschärfen. Es ist ein erster Schritt – ich hoffe, es ist nicht der letzte.

Diejenigen Pflegeheime im Kanton, die ihre Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, die nicht zum Pflege- und Betreuungspersonal zählen, gleich entlöhnen und sich an die Richtlinien des Staatspersonals anlehnen, bekunden sehr grosse Mühe, die kontinuierlich steigenden Lohnkosten zu bewältigen. Die Heime wollen keine Zwei-Klassen-Angestellten-Verträge. Die Raumpflegerin, der Koch, der Hauswart soll gleichgestellt sein wie das Pflege- und Betreuungspersonal. Denn alle Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter in einem Heim tragen zur guten Qualität, zur guten Atmosphäre und zum Wohle unserer Betagten bei.

Mit dem Pensionspreis müssen die Heime ebenfalls nicht beeinflussbare Kosten wie Energie, Versicherungen und Gebühren bezahlen. Diese Kosten stiegen in den letzten Jahren, der Pensionspreis wurde aber nicht angepasst. Auch Neuaufgaben, die die Heime nicht beeinflussen konnten, kamen noch dazu oder werden noch dazukommen: Arbeitssicherheit, Weiterbildung oder die Einführung elektronischer Patientendossiers. Auch für diese neuen Ausgaben wurde der Pensionspreis nicht erhöht.

Abschliessend stimme ich – auch wenn wenig erfreut – dem Vorschlag des Staatsrates zu, den Auftrag aufzuspalten und für das Jahr 2019 den Pensionspreis um einen Franken auf 104 Franken zu erhöhen. Ich bitte Sie, dies auch zu tun.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt: en tant que conseillère communale de la ville de Bulle, j'assume la présidence du comité de direction des foyers de la ville ainsi que la présidence de la Commission des établissements médico-sociaux pour le district de la Gruyère.

Les cinq arguments suivants devraient me permettre de vous convaincre de prendre en considération ce mandat. Je vais répéter les propos de ma collègue pour certaines choses et je vous prie de m'en excuser d'avance.

Premièrement, le dernier réajustement du prix de pension remonte à 2013. Il est vrai que l'indice des prix à la consommation a peu évolué jusqu'en 2016, mais il est reparti à la hausse depuis: + 0,84% en 2017 et + 0,96% pour l'instant en 2018.

Deuxièmement, même si ce n'est pas le cas pour tous les EMS, certains appliquent la LPers pour le personnel d'exploitation, par souci d'équité avec le personnel soignant et d'offrir ainsi un salaire décent aux catégories professionnelles les moins bien rémunérées. Il s'agit des classes 4 et 5 pour le personnel non qualifié. Ceci favorise la paix sociale dans l'entreprise, favorise l'indépendance financière des dames – qui composent le 80% de notre personnel – et leur garantit des rentes décentes à l'âge de la retraite et en cas d'arrêt de travail prématuré par épuisement (AE). Ceci leur évite de recourir à l'aide sociale ou aux PC après une vie entière de labeur, durant laquelle elles ont en plus élevé une famille. Cette application de la LPers entraîne une augmentation de la masse salariale. Par exemple, un cuisinier en classe 12, palier 10, en 2013, gagnait 76 750 frs par an; ce même cuisinier, toujours dans la même classe 12, mais en palier 15, gagnera 86 988 frs en 2019, soit 13,3% de plus. Dans le compte d'exploitation, les charges du personnel représentent environ 60% des charges totales.

Troisièmement, de 2013 à 2018, les charges sociales ont augmenté de 1 à 3%, voire plus dans certaines institutions. En cause, une forte sinistralité des contrats APG maladie, en lien avec les maladies liées à la grossesse, et également un taux de maladies supérieur à la moyenne, dû à la pénibilité de ce travail. Les nouvelles dispositions fédérales pour le calcul des réserves des assurances APGs maladie et accidents ont également eu une incidence importante sur ces charges. Les charges de la LPP, en raison du vieillissement des effectifs, pour les institutions qui sont assurées par des assurances privées ont également connu des hausses importantes.

Quatrièmement, des actes administratifs, en lien avec la politique suspicieuse des caisses maladie, se multiplient. Les demandes en statistiques, indicateurs et informations de tout genre, contribuent à une forte inflation administrative. Les exigences en termes de qualité, système qualité, concept, sécurité, santé et hygiène et les obligations en lien avec la loi sur le travail nécessitent des connaissances de plus en plus pointues et, par conséquent, l'engagement de personnel plus nombreux et de mieux en mieux formé pour y répondre. Toutes ces exigences ont un coût.

Cinquièmement, le défraiement du médecin référent est à 60% à charge du compte d'exploitation, soit 60 ct par jour et par résident, le solde étant subventionné par l'Etat. Ce médecin est appelable 24h/24h et 365 jours par an. Cette prestation améliore sensiblement la qualité de la prise en charge des résidents et diminue considérablement le recours aux services d'urgence déjà bien chargés. Alors que les personnes qui arrivent en EMS souffrent de pathologies lourdes et mul-

tiples, le recours au médecin référent contribue efficacement à la diminution des hospitalisations inappropriées.

La haute qualité de prestations que servent nos institutions ne peut être maintenue qu'en leur donnant les moyens de suivre l'élévation des exigences et, pour ce faire, un ajustement de 2 frs, soit 1,94% du prix de pension, serait largement justifié. Néanmoins, afin de ne pas compromettre la prise en considération de ce mandat, car un peu vaut mieux que rien du tout, je peux me rallier à la proposition du Conseil d'Etat pour l'augmentation de 1 fr., en prévoyant l'indexation annuelle pour la suite et vous encourage à faire de même.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Die Fraktion Mitte Links Grün hat die Antwort des Staatsrates auf das Mandat vom 13. September 2017 aufmerksam studiert, dies obwohl uns Grossrätinnen und Grossräten im Vergleich zum Staatsrat dafür wenig Zeit blieb, der für seine Antwort ganze 10 Monate benötigte. Wie der Staatsrat schreibt, hat die Mehrheit der Pflegeheime unseres Kantons im Jahre 2016 immer noch Gewinne erzielt. Pflegeeinrichtungen sollen aber nicht in erster Linie gewinnorientiert betrieben werden, sondern es muss das Wohl der Senioren im Zentrum stehen. Auf der anderen Seite bereiten die hohen Kosten vielen Gemeinden Sorgen, da diese laufend steigen und die Gemeinden sie nicht beeinflussen können.

Nach Meinung der Heime müsste der Pensionskostenpreis gar 117 Franken betragen, um die Kosten im Rahmen zu halten und um die hohe Qualität der Leistungen zu erhalten. Im Vergleich mit anderen Kantonen ist dieser Betrag durchaus realistisch. Nachdem die Angestellten von Pflegeheimen heute bereits mit mangelnder Zeit, Überbelastung und vielem mehr konfrontiert sind, darf sich der zu tiefe Pensionspreis nicht auch noch nachhaltig auf ihren Lohn auswirken, was der Staatsrat auch anerkennt. Hohe Fluktuationsraten, Berufsausstiege und Burnouts werden immer häufiger. Eine Umfrage der Unia bei über 1000 Auszubildenden ergab, dass ihnen vor allem Personal- und Zeitmangel zu schaffen machten und dass 68% mit ihrem Lohn unzufrieden sind.

Der nun vorliegende Kompromiss von einem Franken Erhöhung bedeutet also in jeder Hinsicht lediglich ein kleiner Tropfen auf den heissen Stein. Die Grundprobleme werden weiterhin bestehen. Wollen wir das wirklich?

Der Staatsrat geht in seiner Antwort zudem überhaupt nicht auf die im Auftrag formulierte Forderung ein, den Pensionspreis zusätzlich mindestens an die Indexierung anzupassen und zwar, bis die Aufgabenteilung und -entflechtung zwischen Kanton und Gemeinden im Bereich der Pflegeheime neu geregelt ist. Diese Forderung ist jedoch auch Bestandteil des vorliegenden Auftrags. Warum wird in der Antwort überhaupt nicht darauf eingegangen?

Grundsätzlich unterstützt die Fraktion Mitte Links Grün klar den Originalauftrag. Je nach Diskussion werden wir uns

allenfalls dem Kompromiss anschliessen – zähneknirschend zwar – und zustimmen, um damit das Risiko einer Ablehnung des Auftrags zu umgehen.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune du Pâquier.

Par ce mandat, il nous est demandé d'augmenter le prix de pension dans les EMS de 2 frs, ce dernier étant bloqué à 103 frs depuis 2013. Le groupe libéral-radical soutiendra dans sa grande majorité la proposition du Conseil d'Etat, à savoir le fractionnement du mandat et l'augmentation de 1 fr. du prix de pension. Dans la mesure où le blocage du prix de pension est susceptible de défavoriser les salariés des EMS qui ne font pas partie du personnel des soins d'accompagnement salarié selon les mêmes normes que le personnel de l'Etat, une augmentation du prix de pension de 1 fr. est aussi un signal favorable donné à ce personnel, par souci d'équité, même si aucun montant ne figure au budget 2019. La mesure en termes d'incidence financière n'est pas très élevée. De plus, lorsqu'il y a un déficit dans les EMS, il revient aux communes de l'éponger. Toutefois, nous demandons avec insistance au Conseil d'Etat de mettre la priorité sur la nouvelle réglementation de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, dans le domaine des EMS.

Avec ces remarques, je vous demande de soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

Brügger Adrian (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Mandat eingehend studiert.

Den Vorschlag des Staatsrates finden wir als unzureichend. Wir bemängeln, dass der Staatsrat so lange für seine Antwort gebraucht hat und wir vor über einem Jahr – respektive letztes Jahr zur gleichen Zeit – über das gleiche diskutiert haben. Wir finden, dass es an der Zeit ist, eine Anpassung zu vollziehen, damit bei den Kernaufgaben in den Pflegeheimen nicht weiter Dienstleistungen gestrichen werden müssen. Neue Projekte, wie dies das Projekt Senior+ vorsieht, müssten ausgearbeitet werden können.

Wir würden das Mandat mit zwei Franken Erhöhung unterstützen. Mit den Voten, die hier gefallen sind, können wir uns jedoch auch dem Vorschlag des Staatsrates anschliessen. Damit die hochstehende Qualität in Pflege, Betreuung und Hotellerie zugunsten unserer älteren Generation weiterhin gehalten werden kann und um zu verhindern, dass auf dem Buckel des Personals gespart wird, unterstützen wir den Vorschlag des Staatsrat, den Pensionspreis um einen Franken zu erhöhen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien est très partagé. Une faible majorité acceptera une augmentation de 1 fr., alors qu'une faible minorité refusera cette proposition d'augmentation.

Les coûts d'un EMS sont les suivants: il y a l'accompagnement, les soins, la pension et les infrastructures. Pour payer ces différents coûts, il y a 103 frs qui sont mis pour payer les pensions et il y a 78 frs qui sont facturés pour l'accompagnement. Ensuite, le home peut encore facturer jusqu'à 21,60 frs pour les soins. Cela veut dire qu'aujourd'hui on ne peut pas faire de déficit sur les soins et l'accompagnement, parce que si les familles ne peuvent pas payer leur part, ce sont entièrement l'Etat et les communes qui prennent cette part à charge. Les déficits qui sont enregistrés le sont essentiellement sur les pensions et les infrastructures. Aujourd'hui, si on augmente de 1 fr. et qu'on paie 104 frs au lieu de 103 frs, ça veut dire que les familles qui n'ont pas de prestations complémentaires paieront 30 frs supplémentaires par mois. Et si on augmente de 2 frs, par ordre de grandeur, tout simplement, ils paieront 60 frs supplémentaires par mois. On oublie aussi de le dire, et je pense que le mandat n'était pas complet, car il devrait comprendre ces explications comme d'ailleurs la réponse au mandat. Il y a un million de nuitées qui sont facturées aujourd'hui. Sur un million de nuitées, dans la réponse, on trouve que 288 000 frs sont facturés à l'Etat (45%) et 352 000 frs (55%) sont facturés aux communes. Le solde de 360 000 frs est facturé aux personnes qui sont dans les homes. Cela veut dire que cette part-là sera financée directement par les familles ou les personnes qui sont dans les homes. Dans les autres cantons, on a une part qui est différenciée en fonction des homes. Chez nous l'Etat paie la même chose pour chaque home et il n'y a pas de différence. Par exemple, si un home a des chambres à un lit ou à deux lits, les parts du canton, les parts des familles et les parts des communes sont les mêmes, ce qui n'est pas très correct. Le groupe démocrate-chrétien demande d'étudier une participation différenciée en fonction des différents homes. Il faut savoir que 60% des homes font un bénéfice, aujourd'hui dans le canton de Fribourg; vous les trouvez dans la réponse. Cela veut dire que les familles paieront, dans ces homes où il y a déjà un bénéfice, 30 frs ou 60 frs selon la décision, en plus, pour donner à des homes qui sont déjà bénéficiaires aujourd'hui. Il y a donc déjà là une erreur qui est faite.

Le groupe démocrate-chrétien acceptera, dans sa faible majorité, la proposition qui est faite d'augmenter de 1 fr.. Mais, il demande d'étudier sérieusement d'autres pistes, notamment des participations différenciées, en fonction des infrastructures. Je pense que c'est nécessaire.

Par ailleurs, une question n'est pas claire pour nous: est-ce que la LPers est appliquée ou doit être appliquée dans tous les homes? Il semble que la base légale ne soit pas appliquée la même chose par tous les homes. Là on aimerait avoir une réponse par rapport à ça.

Election

Un membre de la Commission des finances et de gestion en remplacement d'Urs Perler démissionnaire

Le Président. Avant de donner la parole à M^{me} la Commissaire du Gouvernement, j'aimerais lancer l'élection d'un membre de la Commission des finances et de gestion. Nous procédons à cette élection d'un membre de la Commission des finances et de gestion, sur proposition des groupes, en remplacement de M. Urs Perler. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un scrutin de liste, qui se fait à la majorité des bulletins valables. Les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent une mention étrangère à la désignation du ou des candidats, le nom d'une personne qui n'est pas un député. Les groupes proposent la candidature de M^{me} Mirjam Ballmer. Si le bulletin contient plus de noms que de personnes à élire – dans notre cas, plus d'un nom – les scrutateurs devront les tracer en commençant depuis le bas.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Permettez-moi une très brève intervention pour vous présenter notre candidate, Mirjam Ballmer, à la Commission des finances et de gestion. Comme notre collègue députée vient tout juste de rejoindre nos rangs en succédant à Laurent Thévoz, nous trouvons important que vous puissiez faire sa connaissance. Mirjam Ballmer a une formation de géographe. Elle a également suivi une formation continue en politique et économie publique à l'Université de St-Gall. Elle a été huit ans députée au Grand Conseil de Bâle-Ville. Elle était active dans la Commission des constructions et aménagement du territoire. Elle a également fait partie du conseil d'administration des transports publics bâlois jusqu'en 2017. Pour ce qui est de sa profession actuelle, elle est secrétaire générale adjointe à la Conférence des cantons pour la forêt, la faune et le paysage. Vous constatez donc que Mirjam Ballmer a les compétences et l'expérience pour rejoindre la Commission des finances et de gestion et y apporter ses idées et ses connaissances. Je vous remercie de soutenir sa candidature.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues pour accepter cette augmentation du prix de pension, telle qu'elle a été proposée dans la réponse du Conseil d'Etat, avec le fractionnement.

En ce qui concerne les différents éléments qui ont été évoqués cet après-midi, j'aimerais rappeler qu'il est vrai que le coût des soins et de l'accompagnement représente environ 62% des 300 millions des coûts annuels des EMS qui sont payés par les communes et l'Etat, jusqu'au maximum de la LPers. Donc, l'EMS ne peut faire ni du bénéfice, ni du déficit sur ces éléments et le socle sur lequel on constate soit un bénéfice, soit un déficit, est tout ce qui concerne l'intendance, la conciergerie et les infrastructures. L'évolution de 2009 à 2015,

au début sur une base de statistiques de l'AFIPA et ensuite sur la base de la statistique fédérale SOMED, montre effectivement en 2015 qu'on a 67% des EMS qui font du bénéfice et 33% des EMS qui font du déficit. Même s'il faut prendre ces chiffres avec quelques précautions, on peut quand même estimer qu'ils donnent une bonne indication de la situation, parce qu'effectivement ces chiffres peuvent être péjorés soit par l'intégration de provisions, de réserves, d'amortissements ou encore d'autres investissements qui seraient non activés. Mais ils donnent une bonne indication de la situation.

La question de ces déficits serait à analyser par les associations de communes ou par les EMS eux-mêmes, mais on peut effectivement se poser la question si ces différences ne sont pas dues à la grandeur de l'EMS, à la présence de chambres individuelles ou doubles, au type de résidents reçus. Aussi, je pense que c'est important qu'on se pose un certain nombre de questions, comme d'ailleurs les EMS eux-mêmes.

Certains EMS ont décidé de ne pas appliquer les mesures d'économies en 2014, 2015 et 2016, en prenant sur eux-mêmes l'entier du surcoût qui découle de la non-prise en compte des mesures d'économies. Evidemment, aujourd'hui en 2018, on calcule toujours cette différence, qui est entièrement à charge de l'EMS ou de l'association de commune qui a pris la décision de ne pas appliquer les mesures d'économies.

Pour certains EMS, parfois, une augmentation du déficit peut être liée aussi à de nouvelles constructions, en ayant des lits vides. Un lit vide évidemment coûte à l'institution.

En ce qui concerne la question de l'indice du prix, je rappelle quand même qu'en 2010, l'indice du prix à la consommation était à 109.6. Aujourd'hui, en 2018, il est à 108.9. Donc, il est plus bas que l'indice des prix à la consommation de 2010.

Concernant la question des médecins répondants, l'Etat paie une partie des coûts de ces médecins. Les EMS ont appliqué plusieurs méthodes pour le solde; certains ne rémunèrent pas les médecins qui n'ont pas souhaité de rémunération, d'autres ont pris les montants dans la dotation de soins. On voit donc que les réponses peuvent être multiples.

Pour répondre à la question de M^{me} la Députée Mäder, je pense qu'on ne peut pas comparer avec les autres cantons, par exemple Berne. En effet, ce canton met l'accompagnement dans le «Betreuungs und Pensions Preis» à 180 frs par jour. Donc, il n'y a pas seulement le prix de pension, il y a aussi l'accompagnement qui, chez nous, est dans un autre montant et financé d'une autre manière. C'est donc difficile quand on fait des comparaisons entre cantons de bien comparer les mêmes choses.

Pour la question du désenchevêtrement des tâches (DETEC), c'est un dossier qui est repris par mon collègue Directeur des institutions. On a un prochain comité de pilotage au début du mois de décembre 2018. Le planning qui a été vu mainte-

nant prévoit que le premier paquet vous sera transmis dans le courant 2020.

En ce qui concerne la question liée à la LPers, l'Etat et les communes financent les soins et les frais d'accompagnement jusqu'à concurrence de la LPers. Donc, chaque EMS a son propre règlement du personnel ou applique par analogie la LPers. Par contre, pour ce qui est du personnel autre que le personnel de soin et d'accompagnement, cela dépend des EMS, qui appliquent soit le même règlement pour le personnel d'aide et de soins, soit deux règlements différents, ce qui provoque notamment ce que M^{me} la Députée Pythoud a évoqué, un décalage avec des personnes qui n'auraient pas les mêmes règles d'augmentation à la fin de l'année par exemple.

Par rapport à la question du coût différencié, on avait essayé d'examiner cette question avec le fameux coût SoHo (socio-hôtelier), il y a cinq ou six ans. Mais on avait vu que ce n'était vraiment pas si simple que ça d'appliquer ces règles. C'est donc une question qu'on va essayer de reprendre. Mais, pour l'instant, on travaille plutôt sur toute la question du désenchevêtrement, donc il faudra voir aussi en fonction de ces différents travaux, comment on peut avancer à l'avenir sur ces questions.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter la réponse fractionnée à ce mandat, telle que vous la propose le Conseil d'Etat, avec une augmentation du prix de pension de 1 fr. pour 2019.

> Au vote, le Grand Conseil accepte de fractionner le mandat par 94 voix contre 6; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula

(SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 94.*

Ont voté non:

Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 6.*

S'est abstenu:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP). *Total: 1.*

- > Au vote, le Grand Conseil accepte le principe d'une augmentation du prix de pension de 1 fr. par 91 voix contre 8; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG),

MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 91.*

Ont voté non:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP). *Total: 8.*

S'est abstenue:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP). *Total: 1.*

- > Au vote, le Grand Conseil accepte le principe d'une augmentation du prix de pension de 2 frs par 54 voix contre 40; il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 54.*

Ont voté non:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Girard

Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 40.*

Se sont abstenus:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 4.*

- > L'augmentation du prix de pension tant de 1 fr que de 2 frs recueille la majorité des voix. Le Grand Conseil doit préciser son choix.
- > Au vote, le Grand Conseil se détermine en faveur d'une augmentation du prix de pension de 2 frs par 55 voix contre 39; il y a 7 abstentions.

Ont voté en faveur de 1 fr.:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 39.*

Ont voté en faveur de 2 frs:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutetz Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller

Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 55.*

Se sont abstenus:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP). *Total: 7.*

Le Président. En raison de problèmes techniques, le président n'a pas pu voter. Je ne sais pas si cela influence le résultat. Cela l'influence oui, du fait que l'acceptation d'un mandat contre l'avis du Conseil d'Etat exige la majorité qualifiée, donc 56 voix. Il faut donc refaire le vote. Nous allons remettre la technique en place.

Je veux clarifier encore une fois la chose. On va maintenant opposer 1 fr. à 2 frs. L'augmentation de 1 fr. ne nécessite pas la majorité qualifiée, du fait que le Conseil d'Etat le propose. Par contre, l'augmentation de 2 frs demande une majorité qualifiée, parce que c'est contre la proposition du Conseil d'Etat.

Je le rappelle encore une fois, celles et ceux qui veulent une augmentation de 1 fr. voteront vert. Celles et ceux qui veulent une augmentation de 2 frs voteront rouge, sous réserve que l'augmentation de 2 frs nécessite la majorité qualifiée.

- > Lors d'un nouveau vote, le Grand Conseil se détermine en faveur d'une augmentation du prix de pension de 2 frs par 55 voix contre 37; il y a 8 abstentions.
- > La majorité qualifiée n'étant pas atteinte, l'augmentation du prix de pension de 2 frs est refusée.

Ont voté en faveur de 1 fr.:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 37.*

Ont voté en faveur de 2 frs:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Ber-
set Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon
(GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie
(BR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-
Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley
Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Phi-
lippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan
(VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien
(GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/
SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl
Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Her-
ren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/
SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Joh-
ner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly
Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-
Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG),
Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP),
Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa
(FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric
(BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP),
Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/
CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schlä-
fli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schny-
der Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey
Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalman-Bolz Katha-
rina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wickramasin-
gam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 55.*

Se sont abstenus:

Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Def-
ferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP),
Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/
FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/
CVP). *Total: 8.*

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je ne peux pas voter. Les
trois couleurs continuent à fonctionner. Et j'ai voté rouge.
(Rires)

Le Président. Vu que la technique nous semble jouer un
mauvais coup, on retourne à l'ancien système. Tout simple-
ment les scrutateurs vont compter les personnes assises et les
personnes levées. Y a-t-il encore des prises de parole?

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Je me demande s'il ne faut pas
tout recommencer à zéro. Qui nous garantit que les premiers
votes n'étaient pas non plus influencés? J'ai quand même une
question: sauf erreur, on n'avait pas la majorité qualifiée déjà
dans le premier vote sur les 2 frs. Et là, je suppose qu'on a
refusé cela. Je ne comprends pas pourquoi on vote le fraction-
nement et ensuite on revient là-dessus et on nous annonce la
majorité qualifiée. Pour moi ce n'était pas clair, c'est chaotique
et si la majorité qualifiée pour les 2 frs n'était pas réunie
la première fois, à mon avis, il ne faut pas revoter les 2 frs.

Le Président. Je suis d'accord avec vous Monsieur le Député,
si l'augmentation de 2 frs n'obtient pas la majorité qualifiée,
cette proposition ne passe de toute façon pas.

La Commissaire. Je n'avais pas donné l'information dans le
cours du débat: j'aimerais juste rappeler que les 2 frs occa-
sionnent un coût de 576 000 frs pour l'Etat et de 704 000 frs
pour les communes.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Si je souhaite voter contre
le mandat, je vote quand? Car on a opposé l'augmentation
de 1 fr. à l'augmentation de 2 frs, mais jamais on nous a
donné la possibilité de rejeter le mandat. J'ai voté contre le
fractionnement. Qu'a donné le résultat?

Le Président. Vous avez accepté ou probablement vous per-
sonnellement, vous n'avez pas accepté le fractionnement. Si
vous avez refusé le fractionnement et vous voulez quand même
être contre les deux, il faut dire non aux deux propositions, que
ce soit celle à 1 fr. ou celle à 2 frs. Il faut deux fois dire non.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Parce que si je refusais le
fractionnement, ça ne voulait encore pas dire que je refusais
le mandat. Parce que la suite continuait avec les 2 frs.

Le Président. Juste. Il faut donc refuser les deux propositions.

On va donc refaire l'exercice complet. Je vous explique encore
une fois. On va d'abord voter sur le fractionnement. Celles
et ceux qui ne veulent pas du tout le mandat, refusent le
fractionnement et l'affaire est liquidée, parce que le Conseil
d'Etat refuse si on ne fractionne pas. Ceux qui veulent se
déterminer sur 1 ou 2 frs, sont obligés d'accepter le fraction-
nement. Une fois que le vote est passé, on peut se déterminer
ensuite sur une augmentation de 1 ou de 2 frs. Vu que les
deux propositions pourront être acceptées, on doit les oppo-
ser sous réserve que l'augmentation de 2 frs reçoive la ma-
jorité qualifiée au troisième vote. Si elle ne la reçoit pas, c'est
l'augmentation de 1 fr. qui passe.

On va refaire depuis le début et j'espère que cette fois-ci la
technique fonctionne. Donc, celles et ceux qui sont d'accord
avec le fractionnement votent vert. Celles et ceux qui le
refusent votent rouge.

- > Constatant qu'un problème subsiste avec le vote élec-
tronique de ce jour, l'ensemble des résultats des votes
effectués jusqu'ici est invalidé.

Le Président. Oublions la technique, on fait assis/levé. On
refait l'ensemble des votes.

- > Au vote par assis et levé, le Grand Conseil accepte de
fractionner le mandat par 93 voix contre 8; il y a 2 abs-
tentions. (*Vote nominal inexistant en raison du vote par
assis et levé*)
- > Au vote par assis et levé, le Grand Conseil accepte
le principe d'une augmentation du prix de pension
de 1 fr. par 93 voix contre 5; il y a 3 abstentions. (*Vote
nominal inexistant en raison du vote par assis et levé*)

- > Au vote par assis et levé, le Grand Conseil accepte le principe d'une augmentation du prix de pension de 2 frs par 60 voix contre 40; il y a 1 abstention. (*Vote nominal inexistant en raison du vote par assis et levé*)

Le Président. On a donc les deux propositions qui sont en principe formellement acceptées. Maintenant il faut opposer l'une contre l'autre parce qu'on doit avoir une seule solution à la fin.

- > Au vote par assis et levé, le Grand Conseil se détermine finalement en faveur d'une augmentation du prix de pension de 2 frs par 59 voix (majorité qualifiée atteinte) contre 44; il n'y a pas abstention. (*Vote nominal inexistant en raison du vote par assis et levé*)

Le Président. C'est bien que ça se soit passé dans la Direction de la santé, parce que votre programme de fitness est maintenant fait pour aujourd'hui. Je m'excuse pour ces problèmes techniques. On verra si on a encore d'autres votes aujourd'hui, mais ça nous ferait du bien de faire encore un peu de fitness.

- > Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet 2017-DFIN-97 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019¹

Rapporteur général: **Stéphane Peiry** (UDC/SVP, VF).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. La Commission des finances et de gestion (CFG) s'est réunie à huit reprises pour examiner le budget 2019 qui vous est présenté.

Préalablement à l'examen en plenum de la CFG, toutes les Directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre Commission pour un examen plus détaillé, comme cela se fait d'habitude. La CFG adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Les rapporteurs de chaque Direction vous feront un rapport spécifique tout à l'heure lors de l'examen de détail du budget. Pour ma part, je me contenterai de considérations générales sur l'ensemble des budgets de fonctionnement et des investissements ainsi que des avis et des recommandations exprimés au sein de notre Commission.

Ainsi, le Conseil d'Etat présente un budget équilibré pour l'exercice 2019 avec un excédent de revenus au compte de résultats de 237 310 frs, un excédent de dépenses au compte des investissements de 168,7 millions. L'équilibre du compte de résultats respecte ainsi l'article 83 de notre Constitution cantonale.

Il est néanmoins utile de préciser que le déficit initial, émanant des demandes diverses des services, montrait un déficit de plus de 147 millions. Ce déficit initial a été résorbé pour obtenir l'équilibre par des ajustements portant sur des diminutions de charges à raison de 66,4% et sur des augmentations de revenus de 33,6%.

Nous avons déjà soulevé cette problématique lors du budget 2018 en suggérant de revoir le processus budgétaire. Evidemment le risque porte essentiellement sur l'augmentation des revenus de près de 50 millions et en tout état de cause la Commission sera attentive pour s'assurer que le Conseil d'Etat n'a pas gonflé des revenus budgétaires que nous ne retrouverons pas le moment venu dans les comptes.

Le compte de résultats présente des revenus totaux de 3 584 000 000 frs, en augmentation de 2,2% par rapport au budget 2018 et des charges totales de 3 583 800 000 frs, aussi en augmentation de 2,2%.

Les revenus augmentent de 76 millions dont 24,3 millions de revenus fiscaux. L'impôt sur le revenu des personnes physiques produit à lui seul 26 millions supplémentaires. Cette estimation est basée sur le rendement effectif final de 2016 avec des hypothèses de croissance de 1,9% en 2017, 2,5% en 2018 et même de 3,2% en 2019.

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales diminue de 6 millions. Selon le Conseil d'Etat, les résultats déjà connus de quelques entreprises pèsent, semble-t-il, sur le budget 2019.

Les revenus de transferts augmentent aussi significativement de 33,8 millions, dont 19,6 millions de part à l'impôt fédéral direct, en raison de la sortie d'allègements fiscaux de certaines entreprises. Les taxes d'inscription à l'Université, + 3,4 millions, ainsi que l'augmentation des amendes pour 3,3 millions expliquent aussi l'augmentation de cette rubrique.

Par ailleurs, les subventions acquises augmentent également de 14,3 millions en partie grâce aux subventions fédérales pour la réduction des primes à l'assurance maladie et les récupérations d'aide sociale pour demandeurs d'asile.

Par contre, les recettes provenant de la péréquation financière fédérale continuent de régresser: - 6,7 millions en 2019, à 383,7 millions.

A relever enfin s'agissant des revenus qu'au budget 2019 aucun versement de la Banque nationale suisse (BNS) n'est attendu mais un prélèvement de 27 millions à la provision BNS a été budgété. Si un dividende devait être versé, il serait

¹ Message et préavis pp. xxxss. Le projet de budget fait par ailleurs l'objet d'une annexe au BGC sous forme de brochure séparée.

affecté à cette même provision BNS selon la pratique maintenant définie par le Conseil d'Etat depuis quelques années.

Au niveau des charges, celles-ci augmentent de 76 millions à 3,5838 milliards, soit une hausse moyenne de 2,2% comme pour les revenus.

Les charges de personnel, quant à elles, subissent une hausse de 1,8%, c'est-à-dire + 22,4 millions à 1,3021 milliard. Cela s'explique par l'octroi du palier (9,5 millions) et surtout la création de nouveaux postes, au total 122,62 EPT, soit 15,5 millions. Ces nouveaux postes se répartissent entre l'administration centrale (19,7 EPT), les secteurs de l'enseignement (64,06 EPT), ainsi que des postes supplémentaires liés à des situations particulières, comme par exemple le master en médecine ou des mesures urgentes prises dans des secteurs spéciaux et la Direction de la sécurité et de la justice. Ces postes supplémentaires totalisent 36,86 EPT. En outre, le 2^e volet des opérations de pérennisation génère 34,77 EPT supplémentaires, portant ainsi le nombre de nouveaux EPT à 157,39. Ainsi, au budget 2019, l'Etat de Fribourg comptera 8678 EPT.

Les charges de consommation augmentent de 1,5% à 369,3 millions. Cette augmentation est essentiellement liée à la stratégie de digitalisation de l'Etat avec des dépenses informatiques correspondant aux demandes initiales de 43,7 millions.

Les amortissements du patrimoine administratif ainsi que des prêts, participations et subventions augmentent de 19,1 millions, dont 10 millions d'amortissement du prêt à L'Antre SA et 6,4 millions d'amortissements supplémentaires sur les immeubles.

Les charges de transferts augmentent de 24,4 millions, dont 22,8 millions de subventions accordées notamment aux institutions spécialisées, à l'aide à l'assurance maladie, aux prestations de l'Etat en faveur du HFR ou encore 3 millions au titre de contribution de l'Etat aux activités et fournitures scolaires. A relever également que la quote-part des subventions cantonales par rapport au produit de la fiscalité se chiffre à 36% en-dessous du plafond légal de 41%.

Au niveau des investissements, le budget 2019 présente des investissements nets supérieurs à 2018, à savoir 168,7 millions au budget 2019 contre 159 millions pour cette année.

La hausse s'explique par les investissements en prêt pour la patinoire St-Léonard (10 millions) et la participation au capital-actions de L'Antre SA (5 millions). Quant au volume d'investissements consacrés aux routes cantonales, il a été sensiblement revu à la baisse en fonction de l'avancement des projets et des potentiels reports de crédit.

Ces investissements nets de 168,7 millions sont partiellement couverts par l'autofinancement de 102,8 millions. Le solde non couvert de 65,9 millions sera prélevé sur la fortune. Cela nous

donne un degré d'autofinancement de 60,9%, c'est-à-dire inférieur de près de 20 points au taux de 80% considéré comme nécessaire selon les principes d'une saine gestion financière.

A l'occasion du débat d'entrée en matière, la Commission des finances et de gestion a accepté l'entrée en matière sur le budget 2019 à raison de 6 voix pour, 0 voix contre, mais 6 abstentions.

Ce vote mitigé s'explique par les raisons suivantes.

Premièrement, concernant le mandat de la députée Krattinger à propos des prix de pension dans les EMS, que nous venons de traiter, la CFG s'étonne qu'une réponse n'ait pas été donnée à temps par le Conseil d'Etat alors que ce mandat influençait directement le budget 2019 en cas d'acceptation. On s'étonne aussi que le Conseil d'Etat puisse maintenant modifier le budget, via un crédit complémentaire, et sans prendre la peine de trouver une compensation. Cette manière de faire pourrait se trouver en contradiction avec la loi sur les finances de l'Etat car l'acceptation tout à l'heure du mandat fait que le budget 2019 n'est déjà plus équilibré. Cela crée en outre une distorsion entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, en ce sens qu'un député ne peut pas proposer une dépense supplémentaire sans trouver une compensation équivalente, alors que le Conseil d'Etat dispose de l'outil des crédits supplémentaires.

Deuxièmement, une partie de la Commission a exprimé ses craintes sur la volonté du Conseil d'Etat à réellement maîtriser son budget sur le long terme. Pour dire les choses plus directement, chaque franc de revenu supplémentaire est directement dépensé, d'où l'équilibre du budget. Des questions ont été soulevées en lien avec l'augmentation du personnel enseignant alors que les effectifs des élèves reculent. Le Conseil d'Etat nous a fourni des justifications à ce sujet. Par ailleurs se pose aussi la question de la justification de ce budget à l'équilibre presque absolu, dans la perspective, d'une part, de la réforme fiscale des entreprises, d'autre part, de l'assainissement de la Caisse de pension du personnel de l'Etat. En résumé, les dépenses engagées dans ce budget, en premier lieu les postes de travail supplémentaires, deviendront des dépenses récurrentes à l'avenir.

Pour terminer, je précise que la Commission des finances et de gestion salue la mise en œuvre du programme de digitalisation de l'Etat de Fribourg avec une enveloppe informatique de 43,7 millions, augmentée de près de 14 millions par rapport au plan financier.

La Commission s'est toutefois demandé pourquoi le Conseil d'Etat n'était pas venu avec un décret d'investissement spécifique à ce propos. Le Conseil d'Etat estime qu'un décret d'investissement n'aurait pas forcément été simple à mettre en place car en matière informatique la distinction entre investissements et dépenses de fonctionnement n'est pas toujours évidente. En outre, sachant qu'un investissement

informatique s'amortit à raison de 40% par an, la différence dans le compte de fonctionnement aurait été minime, selon le Conseil d'Etat.

En conclusion, la Commission des finances et de gestion propose d'entrer en matière sur ce projet de budget 2019. La CFG a accepté ce décret par 9 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Le Commissaire. En guise d'introduction au débat sur le budget 2019, j'aimerais relever cinq points forts. Tout d'abord, la progression des charges à hauteur de 2,2%, identique à celle des revenus, permet l'équilibre budgétaire. Concernant les investissements, le programme est toujours soutenu même si le degré d'autofinancement est inférieur à la norme. Un accent particulier a été mis sur les moyens consacrés au développement de la digitalisation au sein de l'administration. Concernant les charges liées au personnel, les nouveaux postes créés relèvent essentiellement du domaine de l'enseignement et de la formation. Enfin, au chapitre des subventions versées, la croissance se maintient.

De manière générale, le budget 2019 consolide les prestations de l'Etat tout en garantissant la mise en place des projets phares voulus par le gouvernement. L'équilibre budgétaire exigé par la Constitution a pu être atteint au prix des efforts consentis par les différents services pour combler le déficit initial. La croissance favorable de certains revenus fiscaux ainsi que la part à l'impôt fédéral direct des personnes morales qui a augmenté en raison de fin d'allègements fiscaux ont également contribué à atteindre cet équilibre.

Concernant le volume des investissements bruts, il dépasse comme l'an dernier la barre des 200 millions de francs, avec un prélèvement sur la fortune de près de 66 millions de francs. Ce programme soutenu va nous permettre notamment de poursuivre notre stratégie immobilière qui privilégie les acquisitions et les constructions aux locations.

Ces investissements serviront également à poursuivre le programme ambitieux de développement des infrastructures, que ce soit dans les domaines des transports, de la formation, des activités sportives et de la sécurité.

Concernant le budget de fonctionnement, vous l'aurez constaté, des montants supplémentaires importants sont prévus pour la digitalisation. En effet, le Conseil d'Etat souhaite clairement poursuivre sa stratégie de mise en œuvre de l'administration 4.0. Si nous avons déjà commencé l'an dernier à investir de manière conséquente afin d'aiguiller notre canton sur les rails de la digitalisation, pour l'année prochaine les montants dédiés à l'informatique sont supérieurs de 15 millions de francs au budget 2018, portant le montant de l'enveloppe informatique à 43,7 millions de francs pour l'exercice 2019. Il s'agit de relever les défis présentés dans le plan directeur de la digitalisation du Conseil d'Etat et de mettre en œuvre de manière résolue les divers projets constituant cette stratégie.

L'évolution à la hausse au niveau des charges du personnel s'explique principalement par l'octroi du palier ainsi que par la création nette de 123 nouveaux postes dont les deux tiers sont dévolus à la formation et à des projets tels que le master en médecine. Au vu de la croissance démographique de notre canton, nous n'avons pas d'autres choix que de mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un enseignement à la hauteur des aspirations de notre jeunesse. J'aimerais toutefois souligner que la progression des charges au niveau du personnel se situe en-dessous de la progression des charges totales puisqu'elle se situe à 1,8% contre 2,2% des charges totales.

Le budget comprend en outre une hausse des subventions cantonales pour les institutions spécialisées qui découle notamment de la volonté de mettre à disposition un nombre plus important de places d'accueil dans le canton pour les personnes handicapées.

La politique rigoureuse et responsable que nous menons depuis plusieurs années nous permet d'être à la hauteur de nos ambitions, de répondre aux besoins de la population et de construire l'avenir de notre canton. Au vu de ces considérations, le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur le projet de budget 2019.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a attentivement examiné le budget 2019 présenté par le Conseil d'Etat.

Sans préambule, ce budget nous déçoit à plus d'un titre. Il ne présente pas de vision, ni d'anticipation par rapport au projet fiscal cantonal, par rapport à l'assainissement de la Caisse de prévoyance. On aurait pu créer un bénéfice plus important pour mettre en place des provisions. Ensuite, vingt-et-un postes pour l'administration, c'est beaucoup trop. Il faut procéder à une plus grande flexibilité entre les Directions. Nous sommes sûrs qu'avec une meilleure communication entre les Directions on peut renoncer à une partie de ces vingt-et-un postes dans l'administration centrale ou au moins procéder à une priorisation par Direction.

Nous saluons par contre les investissements dans la digitalisation, mais ce n'est pas une vision, c'est juste une adaptation aux exigences de notre temps. Ces investissements doivent avoir un retour sur investissement, c'est-à-dire moins de postes dans le futur en ce qui concerne la bureaucratie. La digitalisation implique aussi une prise de conscience quant à son danger. La digitalisation ne présente pas que des opportunités mais aussi des dangers. Je ne citerai que la *cyberdéfense* qu'il faudra mettre en place.

Avec ces considérations générales, une grande majorité du groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière.

Je constate avec stupeur que pour les EMS tout à l'heure nous avons déjà dépensé de l'argent avant même de parler du bud-

get. Par cohérence, ceux qui ont soutenu les 2 frs ne devraient pas critiquer le budget 2019, notamment mes voisins de gauche qui se réclament du centre mais qui sont à droite et qui jouent le jeu de la gauche. C'est incohérent. Vous ne pouvez pas prétendre vouloir baisser les impôts tout en votant sans cesse des dépenses.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Comme chaque année à sa session de novembre, notre Grand Conseil aborde de manière rituelle le budget de l'Etat. Nous y voici.

Dans un constat d'ordre général, la mouture 2019 diffère peu de celle qui a été acceptée pour cette année 2018. Le compte des résultats n'affiche qu'une augmentation des charges d'environ 76 millions et se monte à 3,584 milliards, soit un peu plus de 2% d'augmentation et un excédent de revenus minime de 237 310 frs. Du travail d'orfèvre, serais-je tenté de dire, pour celles et ceux qui ont eu la tâche de nous présenter un budget équilibré, répondant aux bases légales en vigueur à ce sujet. Nous les en remercions. Le Conseil d'Etat continue à suivre une feuille de route conséquente pour ce qui est des investissements, malgré un degré d'autofinancement inversement proportionnel à ses ambitions, c'est-à-dire avec un degré d'autofinancement légèrement supérieur à 60%, ce qui est en-dessous de la norme, tout cela débouchant sur une insuffisance de financement de 65,9 millions, suivant ainsi la tendance amorcée depuis l'élaboration du budget 2014 où ce degré se situait à un peu plus de 20%.

Le Conseil d'Etat maintient la barre haute malgré tout pour ce qui concerne les investissements. On peut dès lors légitimement se poser la question de la pertinence des choix qui se seront indiscutablement posés sur la table des priorités pour notre canton. Si certains projets, routiers notamment, avaient le vent en poupe en automne 2016, quelques semaines avant les élections pour notre Grand Conseil, il sera nécessaire de se confronter aux chiffres de leur réalisation. Il ne faudrait pas péjorer le secteur des subventions qui ne cessent d'augmenter, éléments indispensables pour notamment le bien-être et la qualité de vie des Fribourgeoises et Fribourgeois. Ces derniers subissent du reste toujours une forte fiscalité, preuve en est l'augmentation des montants (cf. les chiffres annoncés) pour ce qui est des impôts sur le revenu et la fortune, passant de 920 à 942 millions.

Dans cette foulée, les impôts financiers sur les gains en capital, successions et donations, droits de mutation suivent ce mouvement ascendant et passent de 114 à 118 millions. L'Etat quant à lui demeure incontestablement un important employeur, avec cette année encore des postes supplémentaires et donc des charges qui augmentent en parallèle. On peut se demander et se poser la question de l'origine de cette augmentation alors que certains effectifs diminuent, notamment dans le domaine scolaire. Les charges de ce personnel sont conséquentes, 1,302 milliard, soit 36,3% des charges totales au compte de résultats, mais tout de même pour 8677 EPT.

Au début de mon intervention j'ai parlé de la volonté du Conseil d'Etat de maintenir des investissements conséquents. On peut comprendre cette démarche en ce qui concerne les investissements propres que l'on se doit de réaliser car ils correspondent à des besoins prouvés. Si le canton et ses finances se portent relativement bien, la péréquation financière en a pris note et, comme il se doit, les sommes allouées diminuent, soit - 105 millions entre 2011 et 2018.

Pour ce qui est des achats, j'ouvre ici une petite parenthèse à titre personnel et m'en réfère à ce que nous avons voté ici, soit l'achat à la route d'Englisberg de surfaces pour y loger la Police de sûreté. Sur le fond l'idée est bonne, partant éventuellement du raisonnement du commandant de la police qui voudrait tout simplement voir son petit monde à portée de main. Quid du Ministère public qui collabore quotidiennement avec cette même Police de sûreté et qui resterait vraisemblablement dans les locaux de la Grenette? On pourrait faire mieux par la suite.

Le groupe Vert Centre Gauche salue aussi les investissements, notamment concernant la technologie et l'informatique, mais on dépasse tout de même de 14 millions de francs le plan financier 2019 dans ce secteur.

Faisons-nous les bons choix? Suivons-nous la bonne tendance? Travailler avec d'autres cantons serait peut-être efficient.

C'est avec ces quelques considérations que notre groupe Vert Centre Gauche entrera en matière sur le projet du budget 2019.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a examiné avec attention le budget 2019, un budget équilibré, sans plus. Il croît lentement, tant en charges qu'en revenus et il devrait suivre à peu près la courbe démographique.

Nous pouvons saluer la volonté du Conseil d'Etat de continuer la politique des investissements car, comme nous l'avons toujours dit, thésauriser n'est pas une stratégie adéquate pour une collectivité publique.

Nous saluons particulièrement la volonté de promouvoir la cyberadministration en se tournant résolument vers une société 4.0. Avec une enveloppe de 43 millions on peut rêver d'avoir un site internet utilisable en 2019.

Le virage à prendre est important mais il faut le prendre, sinon nous allons continuer droit dans le mur, mais prendre un virage nécessite des adaptations. Il y a des ressources financières certes, mais aussi des ressources humaines, et là nous n'avons pas vu beaucoup de volonté dans le budget présenté; et il ne faudra pas tout résoudre avec des mandats externes. Des nouveaux postes il y en a, mais ils sont essentiellement pour l'enseignement et la formation. Cette augmentation d'équivalent plein temps (EPT) pour la DICS ne devrait pas

bloquer les autres Directions, car un service public de qualité doit être assuré dans tous les domaines.

Au sujet des subventions, nous regrettons qu'une fois de plus la quote-part des subventions diminue. Même si en valeur absolue les subventions augmentent, la quote-part diminue pour se situer à 4% en-dessous de la limite légale. Il y a donc de la réserve et encore une fois il ne sert à rien de thésauriser.

Au niveau de la fiscalité, nous constatons que les prévisions de rentrées d'impôts sur le revenu sont en hausse, mais il est surprenant de voir que les revenus de l'impôt sur la fortune diminuent dans un canton qui compte toujours plus de millionnaires. Le groupe socialiste aurait souhaité un peu plus pour le social, pour les transports publics, pour une meilleure qualité de vie, quitte à ponctionner un petit peu dans la fortune. Nous attendrons encore un peu.

Nous devons encore, en conclusion, faire deux remarques. La Caisse de prévoyance des employés n'apparaît que sporadiquement dans le budget sous forme d'estimation des coûts des retraites anticipées. Doit-on interpréter ces postes mis au budget comme une prémonition à une solution catastrophique qui va provoquer une énorme vague de départs? Et puis, l'équilibre précaire du budget va-t-il permettre de mettre en œuvre la réforme fiscale des entreprises qui, avec ses cadeaux fiscaux, va creuser dans les revenus de façon durable?

Avec ces considérations, ces doutes et ces questions, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière sur le budget 2019.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien est dans son ensemble satisfait du budget 2019 et il entrera unanimement en matière.

On est peut-être l'un des rares cantons et aussi dans un des rares pays où l'on peut dire que l'on a un budget extrêmement équilibré. C'est d'abord le bénéfice d'un travail strict dans le gouvernement, par son administration et aussi par des contribuables qui sont prêts à payer naturellement les choses. On a de la chance. On a un joli problème de parler d'un budget 2019 lorsque année après année on retrouve un budget qui est équilibré. Sur les six dernières années, par six fois on a un budget qui dépasse soit de 200 000 ou 500 000 frs. C'est parfait. Une question m'a interpellé: comment est-ce qu'on fait pour présenter systématiquement un budget qui est quasiment à la limite? On a pas mal de revenus, cela veut dire que l'on peut aussi probablement dégager des bénéfices, des amortissements supplémentaires, des réserves.

Ma question à M. le Conseiller d'Etat: sur la politique d'amortissement, on voit une augmentation significative en 2019 de plus 19 millions. Pourquoi une telle augmentation alors que même si les investissements sont marqués, ils restent dans la norme des dernières années? Si mes souvenirs sont bons de la gestion communale que je faisais à l'époque, lorsque

l'on investit sur une année on n'amortit pas la même année mais seulement la deuxième. La première année on ne fait que payer l'investissement.

J'ai une deuxième question: les charges financières augmentent d'une façon déterminée de plus de 5 millions, alors que nous avons une fortune, nous n'avons pas de dette. J'aimerais bien savoir à quoi correspondent ces charges financières.

Concernant les investissements, le groupe démocrate-chrétien est satisfait de la vision du Conseil d'Etat vers une digitalisation 4.0. Les montants à disposition sont augmentés de 15 millions. Est-ce que le SITel sera en mesure d'absorber l'augmentation et est-ce que le SITel aura le personnel pour réaliser ces nombreux projets en cybersanté, en e-justice. On a beaucoup de grands projets qui sont en cours au niveau de la digitalisation.

Le groupe démocrate-chrétien soutient parfaitement la vision du Conseil d'Etat d'avoir une politique active au niveau de l'immobilier. Nous pensons que c'est une bonne chose d'acheter ses propres immeubles. Par contre, à titre personnel, je pense que, vu la bonne conjoncture actuelle de l'économie, le rôle de l'Etat doit être anticyclique. Il ne faut pas rajouter inutilement dans certaines constructions, mais il faut veiller à avoir un rôle régulateur pour notre économie, donc éviter toute surchauffe.

Nous sommes convaincus que ce budget est un budget intermédiaire et il faut accepter certaines inconnues pour le futur et s'attendre à des grands changements. Je pense à la réforme fiscale des entreprises, l'équation à une grosse inconnue. Je suis convaincu que l'on a dégagé aussi des moyens, mais il y aura une baisse fiscale.

Pour l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel, on peut aussi avoir quelques inquiétudes pour le contribuable. Cela va certainement coûter quelque chose, il y aura une parité au niveau des risques à prendre. Néanmoins, on a là une deuxième grosse inconnue. J'ai personnellement différentes personnes qui tentent maintenant d'aller vite en retraite, peut-être dans les anciennes conditions. Je crois que l'on doit agir avant qu'il y ait une hémorragie aussi au niveau du personnel. C'est à mon avis important. Il se dit gentiment qu'il faut essayer de partir le plus vite possible et je trouve que c'est dommageable pour des gens qualifiés et compétents. Je connais des gens qui veulent quitter pour prendre un nouvel employeur, et pour moi on doit agir avant qu'il ne soit trop tard.

Finalement on a parlé aussi du HFR. Il y a ici une inconnue relativement importante par rapport au coût des investissements.

Ce sont tous des points relativement élevés. Il faudra prendre patience et je pense que ce n'est qu'en 2021 ou 2022 que l'on saura vraiment où l'on se situe. Si tout devait aller bien, à ce

moment-là il faudrait envisager, entre autres pour la classe moyenne, une baisse fiscale, aussi des revenus, des prestations complémentaires pour s'aligner sur la moyenne suisse. Notre canton est plus cher au niveau de la fiscalité, il est moins bon au niveau du PIB. On a des choses à améliorer à terme mais pour l'instant un time-out est une chose judicieuse en l'état.

A titre personnel, j'ai parfois le sentiment en lisant ce budget que l'on vise un Fribourg quantitatif, toujours plus de routes, toujours plus d'habitants, toujours plus de mises en zone, et finalement je vous garantis, je vois déjà le canton de Zoug souffrir déjà de cette situation, visons un Fribourg qualitatif. J'ai envie de vous dire que lorsque l'on aura fait les sept routes de contournement, il y en aura sept nouvelles qui viendront. On doit une fois se demander si ce n'est pas le moment de réfléchir à beaucoup de choses, à notre façon d'avoir une mobilité, à notre façon d'agrandir les zones, à notre façon de se développer.

Le groupe démocrate-chrétien s'associe pleinement à accepter l'entrée en matière pour ce budget qui est équilibré et vous en remercie.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention ce projet de budget 2019. Les chiffres principaux ayant été donnés par le rapporteur principal, je vais vous faire part des réflexions de notre groupe.

Ce budget 2019 est équilibré grâce à l'évolution des recettes fiscales. C'était vrai au budget 2018 grâce aux personnes morales, c'est vrai au budget 2019 grâce aux personnes physiques. Mais Fribourg reste l'un des cantons les moins attractifs fiscalement. Ce n'est pas mieux au niveau des personnes physiques. La charge fiscale qui pèse sur les Fribourgeois, parmi les plus lourdes de Suisse, permet au Conseil d'Etat de financer l'accroissement du secteur public.

Pour répondre à mon collègue de droite, du moins par sa place, si le mandat avait été traité dans les délais, le budget aurait été modifié en conséquence. Pour l'UDC, 2 frs de plus pour les personnes âgées, c'est plus que raisonnable. Chacun ses priorités, les personnes âgées apprécieront la position du groupe libéral-radical.

Le domaine public est le secteur à la plus forte croissance dans le canton de Fribourg. Le temps est venu de prendre des mesures pour limiter cette croissance du secteur public et de favoriser une croissance économique aussi diversifiée que possible. Cela passe par une diminution de la charge fiscale qui pèse sur les Fribourgeois et par une limitation des engagements dans ce même secteur public.

L'administration centrale croît de plus de 30 EPT en 2019. Par contre le canton reste pingre niveau des apprentis avec seulement 16 EPT en plus entre le budget 2018 et le budget 2019. Notre groupe se demande s'il faudra passer par des instru-

ments parlementaires pour que l'Etat prenne enfin ses responsabilités dans ce domaine. Point de vue personnel, autant 2 frs de plus pour les personnes âgées que 30 EPT de plus.

L'informatique, le 4.0 si cher à notre conseiller d'Etat, a quand même provoqué quelques questions au sein de notre groupe. Nous comprenons la volonté de moderniser les services offerts aux Fribourgeois, mais nous serons attentifs à l'évolution des montants, qui nous semblent élevés, ainsi qu'aux résultats obtenus.

Le domaine de l'enseignement mérite aussi une réflexion. Ces dernières années, lors des budgets, tous les nouveaux EPT dans l'enseignement étaient justifiés par la croissance démographique et l'augmentation du nombre d'élèves. Semble-t-il cette croissance, ou en tout cas le nombre d'élèves, a nettement ralenti depuis 2016, voire chuté. Malgré cela, les engagements dans l'enseignement poursuivent la tendance observée lors des années de forte croissance démographique. Notre groupe comprend bien les justifications de la DICS ainsi que les besoins supplémentaires découlant des changements législatifs.

Au niveau des investissements, sans contester leur bien-fondé et quand bien même leur planification n'est pas aisée, on le voit avec l'ALP ou le SIC, il serait souhaitable que le Conseil d'Etat réfléchisse à une politique anticyclique, comme l'a dit le chef de groupe du PDC. En effet beaucoup de chantiers publics arrivent sur le marché alors que le carnet de commandes des entreprises est plein. Qu'advient-il le jour où les investissements à la fois privés et publics seront stoppés ou freinés?

Pour terminer, notre groupe demande au Conseil d'Etat de changer de politique et de réduire la charge fiscale des Fribourgeois. Je sais bien ce que va répondre M. le Conseiller d'Etat Godel: attendez PF17, attendez la réforme de la Caisse de pension. Pour notre groupe la population fribourgeoise a bien assez attendu.

Dernière remarque, il est étonnant de constater que le canton de Vaud, voisin, qui a une majorité de gauche au Conseil d'Etat, a réussi à accorder une baisse fiscale à ses contribuables dès 2021. J'aimerais que notre Conseil d'Etat, que je peux considérer comme étant de centre-droit, bien que j'en doute certaines fois, s'inspire de l'exemple de l'exécutif vaudois.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre entrera en matière à une très grande majorité et une partie de notre groupe s'abstiendra lors du vote final.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je suis obligé de réagir aux propos de M. Gabriel Kolly, qui explique qu'il a fait un cadeau aux personnes âgées en donnant 2 frs de plus. Ceci est entièrement faux. Au contraire, la décision qui a été prise tout à l'heure permet aux homes de facturer 720 frs de plus

par année, soit 60 frs par mois. Le groupe de l'Union démocratique du centre a décidé comme la majorité du parlement de facturer 720 frs de plus aux personnes qui n'ont pas de prestations complémentaires, donc à ces personnes âgées.

Le Rapporteur général. Je constate que tous les groupes entrent en matière sur ce projet de budget 2019.

Je ne vais pas faire ici un résumé de toutes les interventions. D'une manière générale vos interventions rejoignent dans une large mesure le débat que nous avons eu au sein de la Commission. Certains sont déçus de ce budget, d'autres en sont satisfaits. Je l'ai dit, il y a une partie de la Commission qui a exprimé des craintes, aussi par rapport à l'anticipation, cela a été relevé par certains d'entre eux, de ce budget au regard des gros projets qui vont arriver sur la table, qui auront des impacts financiers conséquents. Plusieurs d'entre vous ont évoqué évidemment la réforme fiscale qui va arriver incessamment, et à court terme l'assainissement de la Caisse de pension. Cela pose un certain nombre d'interrogations et finalement les questions, vos interrogations rejoignent celles de la Commission des finances et de gestion.

Je remarque également que d'une manière générale la politique d'investissement est saluée par les différents groupes, de même que la politique de digitalisation du Conseil d'Etat, quand bien même certains d'entre vous ont aussi exprimé légitimement le risque de ne pas tout donner à des mandats externes. Il s'agira également d'être attentif puisque c'est un projet qui s'étend sur plusieurs années, de voir comment les dépenses seront engagées au niveau de l'Etat.

Le budget est équilibré. Certains auraient souhaité faire des provisions, d'autres estiment qu'il est légitime que les revenus supplémentaires engrangés, soit par la fiscalité, soit par les recettes diverses contribuent à améliorer d'autres secteurs de l'Etat, d'où l'engagement des équivalents plein temps ou la politique dans le social et les transports. C'est un débat classique que l'on peut avoir au sein du Grand Conseil.

Je relève qu'il y a eu deux questions assez précises posées par M. Dafflon.

La première concerne la politique d'amortissement. C'est vrai que les amortissements augmentent au budget 2019, 19 millions et la moitié de ces 19 millions est l'amortissement du prêt qui a été fait à la société l'Antre SA pour la patinoire Saint-Léonard. Il y a ensuite une augmentation de l'amortissement des immeubles, qui est directement conséquence des investissements de ces dernières années qui expliquent l'augmentation des amortissements de 19 millions.

La seconde question que vous avez évoquée est l'augmentation des charges financières. Il n'y a plus d'intérêts sur les emprunts car il n'y a plus d'emprunts d'engagement à long terme à l'Etat. Par contre, il est dit dans le message que les charges financières sont en lien avec les intérêts versés au

contribuable lors de restitutions d'impôts. M. le Commissaire pourra peut-être préciser s'il s'attend à des restitutions d'impôts importantes qui justifieraient l'augmentation des charges financières. Pour ma part, je n'ai pas vu d'augmentation significative des charges financières dans le budget 2019.

Je constate que l'ensemble des groupes accepte l'entrée en matière.

—

Salutations

Le Président. Avant de passer la parole à M. le Commissaire du Gouvernement, j'ai le plaisir de saluer notre ancien collègue M. Pascal Friolet, sur la tribune. Il a siégé pendant des années dans cet hémicycle. Bienvenue. (*Applaudissements*)

—

Le Commissaire. Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus et qui entrent tous en matière. Je dois dire que ça fait plaisir. J'ai mes oreilles qui ont traîné samedi lors de l'assemblée des communes fribourgeoises; on m'avait prédit une journée difficile, avec un renvoi du budget et je suis très heureux, au nom du Conseil d'Etat, que ce ne soit pas le cas. Mais, c'est bien de pouvoir discuter.

Ce budget est le résultat de discussions constructives d'un Gouvernement qui travaille pour l'avenir de ce canton. Et, j'espère pouvoir le démontrer, comme l'a dit M. le Député Dafflon: «La qualité de la vie, ça compte». Evidemment, vous me permettez de ne pas rentrer dans le jeu des incohérences qui ont été citées entre le groupe libéral-radical et le groupe de l'Union démocratique du centre, auxquelles le député Ducotterd a déjà répondu avec ces 60 frs par mois. Chacun jugera, je ne m'en mêlerai pas.

J'en viens maintenant aux différentes interventions, notamment à celle de M. Wüthrich, qui est déçu mais qui, en même temps, trouve que ce budget ne va pas si mal. Il est déçu parce qu'on n'a pas fait de réserves. J'aimerais simplement rappeler qu'on ne fait pas de réserves au budget, on fait des réserves ou des provisions dans les comptes, si ceux-ci nous le permettent. Je rappelle, parce que vous avez parlé du projet fiscal, mais on peut parler de beaucoup d'autres choses, que le Gouvernement a été prévoyant, puisque ces dernières années, à partir de 2015, nous avons eu la chance d'avoir des bénéfices et de créer plusieurs provisions, notamment d'ailleurs pour le projet fiscal où, sauf erreur, 67 millions sont prévus, et pour lequel nous débattons, je l'espère, en décembre, puisque la Commission commence ses travaux demain. Je crois qu'il est important de le rappeler. Evidemment, tout le monde parle des chiffres de ce projet fiscal. Ce sont des chiffres statiques, mais on voit, concernant l'évolution des rentrées, qu'il y a des chiffres dynamiques et il faut faire la part des choses entre ces deux éléments.

La fiscalité, bien sûr, est le cheval de bataille de beaucoup d'entre vous. Nous avons eu des débats intenses, déjà en mars, en mai et en octobre et le Grand Conseil s'est déjà prononcé sur différentes interventions: la motion Ruedi Schläfli/Emanuel Waeber, qui a été refusée de justesse par 41 voix contre 39, le mandat Francine Defferrard/Hubert Dafflon/Bertrand Morel, refusé par 55 voix contre 38 (il fallait une majorité qualifiée) et puis, il y avait une des motions de Markus Bapst/Thomas Rauber qui, elle, a été acceptée partiellement, parce que nous avons demandé le fractionnement. Cette motion n'est pas mise en œuvre, il s'agit de la fortune; c'est là où le canton, au niveau suisse, est le plus mal placé. Bien sûr, il y a encore eu la motion Markus Bapst/Ruedi Vonlanthen, concernant la loi sur les impôts communaux, qui a été refusée. La dernière, acceptée en octobre, c'est la motion Laurent Dietrich/Hubert Dafflon.

Alors, évidemment, on peut discuter longtemps de la fiscalité. Le député Kolly, sauf erreur, a parlé des Vaudois qui ont baissé la fiscalité avec un Gouvernement de gauche. J'aurais l'occasion de les donner à M. le Député Kolly, mais je vous cite quelques chiffres tout de même. Le Gouvernement fribourgeois était la semaine dernière à Hauterive, dans le canton de Neuchâtel, à une rencontre annuelle avec nos amis neuchâtelois. Dans les discussions, on nous disait notamment: «Fribourg vous êtes bien gentils, mais vous êtes les meilleurs et cela nous dessert, parce que nous, on est moins bons que vous et tout le monde nous critique parce que Fribourg est le meilleur des Romands».

Je vous cite des chiffres. J'aime bien prendre des moyennes, soit des personnes physiques, mariées, deux enfants: avec un revenu de 80 000 frs, à Fribourg, vous payez 3683 frs d'impôts, à Saint-Gall vous en payez 3751 frs, dans le canton de Vaud 3930 frs, Uri 4089 frs, Lucerne 4200 frs, pour arriver à Neuchâtel à 5888 frs. Evidemment, pour être honnête et transparent – j'aime bien la transparence – il y a aussi des catégories (si ça vous intéresse, j'ai les chiffres ici et je vous les transmets volontiers) où nous ne sommes pas excellents, il faut l'admettre. Mais je crois qu'on ne peut pas tout faire à la fois, chaque chose en son temps.

Ce budget a été critiqué parce qu'on a trop de charges. Eh bien j'aimerais rappeler que depuis 2015, on a une évolution de 2,2% en moyenne et l'évolution de 2019 est exactement dans la moyenne de ces dernières années. En 2015, nous avions une évolution de 1,2%, en 2016 de 2%, en 2017 de 3,9%, en 2018 de 1,5%, et, comme déjà dit, en 2019, de 2,2%. Ceci, et je le précise, avec un montant supplémentaire pour la digitalisation.

Par rapport à cette dernière, je remercie l'ensemble des députés qui, tous, défendent ces montants supplémentaires. Mais, j'ai aussi retenu, et le Conseil d'Etat en est conscient, que ce projet est important, nécessaire et indispensable. Nous ne devons pas rater ce virage de la digitalisation, mais la prio-

rité c'est l'humain au centre des débats. On a eu l'occasion de rencontrer des cadres supérieurs de l'administration. Nous avons aussi donné une explication et fait une présentation à la Commission des finances et de gestion. On est conscient des problématiques qui peuvent arriver, mais nous devons aller de l'avant.

Concernant toujours l'informatique, on a dit ne pas vouloir trop de mandats externes, ce que je comprends, mais ce qu'il faut savoir dans ce domaine, c'est que le pilotage des dossiers ou des projets doit être interne, pour garder le contrôle du système d'informations. C'est important. Par contre, on renforce, de manière assez forte, des mandats externes, mais limités dans le temps, pour des projets particuliers. Cette pratique est bénéfique, car vous avez des compétences immédiates pour un projet donné. Par contre, pour le côté «métier» – il s'agit donc des compétences «métier» qui sont directement dans les services concernés – pour réussir la digitalisation, des efforts conséquents doivent être consentis de la part des différents services qui ont besoin de ces projets informatiques, parce qu'il faut consacrer du temps pour ces compétences «métier».

En ce qui concerne les charges de personnel, on est en augmentation de 1,8%, alors que les charges se situent à 2,2%. Nous sommes donc inférieurs. J'aimerais juste rappeler qu'il faut se remémorer les différentes interventions, qui vont revenir probablement. J'ai entendu de nombreux débats: «Que fait le Gouvernement? Le travail au noir etc». Eh bien simplement, pour le travail au noir, le Directeur de l'économie aura l'occasion de vous expliquer qu'un de ces postes attribués, il l'attribue au travail au noir et il a réussi à trouver les économies demandées, aussi par vous les députés, et à trouver des synergies pour créer un deuxième poste. Donc, vous voyez que le travail se fait. Je peux vous citer aussi les autres Directions. Par exemple, à la Direction de la sécurité et de la justice, concernant les trois postes, l'un est mis dans l'administration, mais l'autre pour la sécurité. Je le précise, car il y a eu beaucoup d'interventions de députés pour la DSJ, notamment à la suite de l'évasion. Je disais à mon collègue, le Directeur de la sécurité, qu'on allait mettre au budget des draps en papier, comme ça les détenus ne pourront pas s'évader. Trêve de plaisanterie, dans ce domaine le Conseil d'Etat a assumé ses responsabilités, puisque dans le courant de l'année 2018, après l'adoption du budget – mais nous avions des montants en réserve – nous avons créé 8,5 EPT pour la sécurité. Cela me paraît important.

Vos revendications sont compréhensibles, mais il ne faut pas revendiquer et en même temps nous critiquer lorsqu'on suit les revendications. Je précise aussi qu'à la suite d'un mandat concernant les places dans les institutions spécialisées, ce sont plus de 5 millions qui ont été consentis au budget 2019.

Concernant la problématique des écoles, le Directeur de l'instruction publique pourra y répondre précisément, mais

je rappelle quand même que le Conseil d'Etat avait proposé un projet qui concernait, pour les cercles, sauf erreur, d'avoir 10 classes. Le Grand Conseil en a décidé 8. Lorsque vous avez des diminutions d'élèves, ce n'est pas aussi facile que vous pensez de réduire le nombre de classes. Je prends simplement un exemple: si vous avez, dans un cercle, 160 élèves, cela vous fait une moyenne de 20 élèves. Et si on diminue de 20%, cela ne fait plus que 128 élèves. Mais ça vous fait toujours 16 élèves. Si vous n'avez que 8 classes, c'est plus difficile à répartir que si vous en avez 10, voire davantage. Donc ceci explique cela et ce n'est pas aussi facile que vous le pensez.

On a encore parlé des subventions qu'on n'avait pas augmentées suffisamment. J'aimerais juste préciser aussi là que le Conseil d'Etat a fixé des priorités, puisque dans les hôpitaux et les cliniques privées nous avons 5,5 millions de plus, en-dessus de la moyenne du total des charges. Pour les institutions spécialisées et maisons d'éducation, ce sont 5,4 millions supplémentaires, l'assurance-maladie, y compris le financement du contentieux, ce sont 4,3 millions et les établissements médico-sociaux et soins à domicile, + 3,2 millions. Vous voyez aussi que le Gouvernement sait fixer des priorités.

On a parlé aussi, sans trop critiquer, d'avoir davantage de transports publics. J'aimerais simplement dire que de 2015 à 2019, les transports publics, en kilomètres, ont augmenté de 18% pour être précis. Les kilomètres en 2015, prestations, ce sont 19,3 millions et au budget 2019, 22,9 millions.

En ce qui concerne la Caisse de pension, évidemment que ça va coûter puisqu'on a déjà mis un projet en pré-consultation. Prochainement, le Conseil d'Etat se prononcera sur l'avant-projet définitif. Vous aurez les informations nécessaires. C'est un gros chantier, aussi important que le projet fiscal mais, je vous le dis déjà, il faudra trouver des solutions ensemble pour notre personnel qui mérite qu'on trouve des solutions à satisfaction. Ce sera difficile de satisfaire tout le monde, mais en tout cas une large majorité.

Pour les charges financières, je confirme les propos du rapporteur de la Commission.

Concernant la question des amortissements, il est clair qu'ils sont prévus dans la loi, respectivement le règlement d'exécution de la loi sur les finances. Dans une grande majorité – il y a plusieurs catégories – c'est 10% de la valeur résiduelle mais sur un maximum de 20 ans. A partir de la vingtième année, il faut amortir le solde. C'est comme cela que ça se passe. Il y a différents amortissements que je ne vais pas vous répéter car ils se trouvent dans le règlement, mais ils sont toujours appliqués de manière stricte. Ce n'est pas parce qu'il y a du bénéfice qu'on amortit davantage. C'est toujours en vertu de la législation. Je confirme aussi les propos du rapporteur de la Commission par rapport à la situation de 2019: c'est principalement avant tout dû à l'amortissement du prêt en faveur de la patinoire, L'Antre SA, comme annoncé dans le message et le décret du Grand Conseil que vous avez décidé. Il y a aussi

des amortissements additionnels concernant l'achat prévu du bâtiment des Arsenaux, ex-Swisscom, dont le prix s'élève à 33 millions. Pour être précis, les amortissements se tiennent d'une année à l'autre. En 2016, on en avait 110,2 millions, en 2017, 119,9 millions, en 2018, 103,3 millions – si vous investissez moins, automatiquement il y a moins – et en 2019, il y en avait davantage, mais on est proches de 2017, avec ces 10 millions supplémentaires, nous nous trouvons à 122,4 millions.

J'espère avoir répondu à toutes les questions. Si j'ai omis quelque chose, vous me le signalerez hors séance, mais je m'excuse si j'ai loupé quelque chose.

Je vous remercie d'entrer en matière sur ce budget.

- > L'entrée en matière générale n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

Direction des finances

Girard Raoul (PS/SP, GR), rapporteur. Le budget 2018 de la Direction des finances boucle avec un excédent de produits de 1,753 milliard, en très légère augmentation par rapport au budget de l'an dernier.

M. le Rapporteur général ayant été très complet dans son rapport d'entrée en matière, il ne me reste ici qu'à souligner l'un ou l'autre élément. Tout d'abord concernant les rentrées d'impôts sur le revenu des personnes physiques, le budget prévoit un montant de 807 millions, en augmentation de 26 millions par rapport à 2018. Les produits de l'impôt sur la fortune des personnes physiques et de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales subissent quelques variations par rapport au budget 2018, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse.

La progression la plus remarquable est celle de la part à l'impôt fédéral direct des personnes morales qui augmente de quelque 20 millions pour atteindre 58,4 millions. Il est malheureusement impossible de tabler sur de tels montants pour les années à venir.

Dans un autre domaine, mais toujours dans les produits, nous relevons que l'impôt sur les mutations est prévu en hausse, tendance haussière connue depuis quelques années maintenant.

Dans l'analyse du budget de la Direction des finances, la Commission des finances et de gestion s'est arrêtée assez longuement sur la situation des dépenses en lien avec le développement du Fribourg 4.0. Avec le projet de digitalisation, ce sont un peu tous les différents centres de charges qui y sont soumis. Le budget du SITel est naturellement le plus impacté. L'excédent de charges au budget 2019 est supérieur de 11 millions par rapport au budget 2018 et même de 16 millions par rapport aux comptes 2017.

La Commission des finances et de gestion a eu droit à une présentation des grandes lignes des travaux qui attendent notre canton dans le domaine informatique. Comme l'a dit M. le Rapporteur général, la CFG soutient ce projet.

Je relèverai encore, concernant la Direction des finances, une augmentation sensible de la participation prévue de l'Etat au financement de l'avance AVS. Cette position était budgétée pour 2018 à 6,3 millions; elle passe pour 2019 à plus de 10,5 millions. Cette importante augmentation indique la réserve que constitue d'ores et déjà l'Etat face au probable accroissement des demandes de retraites anticipées avant l'entrée en vigueur du nouveau régime de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

C'est avec ces considérations générales concernant cette Direction que j'en ai terminé.

Le Commissaire. Je remercie le rapporteur de la Commission, M. le Député Raoul Girard, pour son rapport circonstancié et complet. Je n'ai rien à ajouter.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Nous avons beaucoup parlé de pragmatisme, de responsabilité et d'un budget qui n'est pas visionnaire. Dès 2019, l'administration cantonale va subir un exode de son personnel, dû principalement à la réforme de la Caisse de pension de l'Etat. Nul doute qu'à la veille d'un changement de paradigme, avec le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, beaucoup d'employés d'Etat vont décider de partir en retraite. La combinaison de ce facteur avec les premiers effets des investissements de la digitalisation offre une fenêtre au Conseil d'Etat et notamment au SPO pour de revoir profondément les besoins en personnel de chaque Direction. Au lieu de remplacer poste pour poste, sans esprit visionnaire, je compte sur la responsabilité de chaque Direction et sur la surveillance du SPO pour analyser concrètement l'utilité et la nécessité du remplacement – je pèse mes mots – de chaque collaborateur. Il va de soi que le gel des engagements n'est pas une solution, car je suis conscient que tous ces postes ne sont pas superflus, loin de là. Cependant, de nombreuses économies pourraient être effectués, sans licenciement et de manière efficace, dans un avenir proche. J'appelle ainsi à la responsabilité des Directions et espère ainsi voir les premiers effets sur le budget 2020.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). J'aurais une question pour le ministre des finances: à l'heure où on va voter prochainement sur la surveillance des assurés, à l'heure où on passe au scanner les coûts de votre voyage en Inde, il y a des éléments à mon avis qu'on regarde moins. Je parle ici de l'impôt qui ne figure pas dans les comptes, l'impôt qui est soustrait. Nous avons discuté, dans ce même Parlement, d'une amnistie qui avait été jugée illégale, il y a deux ou trois ans, et dans la réponse du Conseil d'Etat, vous aviez fait quelques calculs. Selon vous, une telle amnistie avait permis de rapporter 22 millions d'impôts dans le canton du Jura. C'était en 2013–2014. Vous estimiez à l'époque – c'est dans le texte

même de la réponse du Conseil d'Etat – qu'il y avait entre 600 millions et 1,2 milliard de frs non déclarés dans le canton de Fribourg et que si on enlevait plus ou moins la part de déclarations spontanées, il devait rester – nous étions en 2014 – entre 400 millions et 1,1 milliard d'avoirs non déclarés. Cela générerait selon vous des recettes entre 17 et 46 millions d'impôts manquants. Au budget 2019, le montant du produit des impôts et amendes par suite de procédures en soustraction est de 6,5 millions. 6,5 millions pour 2019, montant à peu près identique au budget 2018. Vous estimiez des recettes pour de l'argent qui a disparu à 46 millions au maximum. Ma question: est-ce que les déclarations spontanées vont bon train, respectivement est-ce que vous pensez que, sur ces 400 millions à 1,1 milliard non déclarés en 2014, il en reste encore beaucoup à l'heure actuelle? respectivement quelles sont les mesures que vous avez prises depuis cette date pour faire réapparaître cet argent et est-ce que vous surveillez les zones à risque, j'ai envie de dire, de la même manière que l'on souhaite aujourd'hui surveiller les assurés? Il me semble qu'il y a de l'argent facile à prendre, que ce soit en aidant à la dénonciation spontanée ou en allant le chercher si les gens ne le veulent pas. J'aimerais justement savoir si ce n'est pas de la recette qu'on ne voudrait simplement pas prendre en engageant par exemple des personnes supplémentaires pour le Service des contributions, histoire simplement d'agréments encore un peu plus votre caissette cantonale et faire du bien à tout le monde?

Girard Raoul (PS/SP, GR), rapporteur. Tant la remarque de M. Romain Collaud que la question de M. Pierre Mauron s'adressent directement au Commissaire du Gouvernement.

Le Commissaire. Tout d'abord, permettez-moi, de remercier les deux députés pour leur intervention.

Monsieur le Député Collaud, je prends note et je pense que vous avez raison. On doit faire ces réflexions, pas seulement en 2020, mais sur la durée. On verra quand sera proposée l'entrée en vigueur du projet de la Caisse de pension, mais elle aura évidemment une certaine influence. On avait annoncé une certaine date et maintenant, les mois passent. Vous aurez l'occasion d'ici la fin du mois, voire au début décembre, de savoir quand le Conseil d'Etat propose l'entrée en vigueur. En fonction de ça et par rapport à vos considérations, eh bien on devra en tenir compte. Vous n'avez pas seulement fait appel au Gouvernement, mais à l'ensemble des services de l'Etat. On doit se poser des questions. J'entends parfois ici ou là: «La digitalisation c'est bien, mais moi je ne suis pas formé pour ça». Il faut donc qu'on trouve des solutions. On doit intensifier la formation continue et parfois trouver des solutions pragmatiques, comme vous l'avez dit.

En ce qui concerne la remarque du député Mauron, je vois qu'il suit bien mes affirmations et il a bien lu qu'il y avait 6,5 millions dans les impôts et amendes par suite de procédures en soustraction. Il pose la question de savoir si ça suit

et quelles mesures on met en place pour faire suivre. Tout d'abord, j'aimerais lui dire que cela a bien fonctionné mais, évidemment, ça aurait mieux fonctionné s'il y avait eu l'amnistie fiscale. Vous ne pensiez peut-être pas que je réponde ça, mais c'est la réalité, on aurait déjà plus d'argent maintenant. Je pense que l'argent viendra, mais il faut donner du temps au temps. On se rend compte et on le sait d'expérience, avec l'échange automatique d'informations, il y a un effet qui vient. Pour être précis, dans ce budget 2019, il y a 1,5% de postes attribués à cet effet. Cela démontre aussi que le Conseil d'Etat assume ses responsabilités dans ce domaine.

- > L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Piller Benoît (PS/SP, SC), rapporteur. Un mot tout d'abord sur le budget de fonctionnement:

Avec un montant de 1,56 milliard, les charges de fonctionnement de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport représentent près du tiers de l'ensemble des charges de l'Etat. Elles augmentent de 28 millions (2,7%) par rapport à l'an dernier: la moitié de l'augmentation correspond à des charges de personnel, et 10 millions vont à l'amortissement du premier versement de l'Etat en faveur de la société L'Antre SA, au titre de participation à la transformation de la patinoire St-Léonard. Il faut encore ajouter 5 millions qui résultent de l'intégration du nouveau centre de charges «Campus Lac-Noir» transféré de la Direction de la sécurité et de la justice.

Comme conséquence de l'application de la nouvelle loi scolaire, on relèvera une économie pour le canton de 7,7 millions qui est due à la reprise complète des transports scolaires par les communes. On notera aussi la création d'une nouvelle position comptable: une subvention cantonale en faveur des communes pour les activités culturelles et sportives de l'école obligatoire. Le montant qui était à la charge des parents a été estimé à 6 millions de frs. Le canton prend la moitié en charge, donc 3 millions.

Au sujet des EPT, on en a bien sûr parlé à l'entrée en matière, il y a une forte augmentation des postes dans l'enseignement, malgré le tassement démographique. Comme vous l'avez entendu, elle est due au fait que l'ouverture d'une classe n'est pas forcément liée à un accroissement de population, mais elle peut être causée par une autre répartition dans les cercles scolaires. De plus, avec la nouvelle loi scolaire, on crée des élèves virtuels. C'est-à-dire que lorsqu'un élève est en difficulté scolaire ou en intégration, on ajoute un nombre virtuel d'élèves pour compter le total par classe. A cela s'ajoute encore une nouveauté: la création des classes relais qui, pour la première fois, concerne aussi le degré primaire.

Cette augmentation des charges de personnel représente 14,6 millions de plus qu'au budget 2018, soit une augmentation d'environ 2%, pour un total de 731 millions. L'effectif, lui, augmente de 96 EPT exactement et atteint désormais 4900 unités.

La participation de l'Etat au financement de l'avance AVS a été budgétisée dans toutes les écoles. En effet, comme vous le savez maintenant, le nouveau mode de financement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2020, devrait entraîner une sensible augmentation des demandes de retraites anticipées. Cela explique donc la prévision du budget 2019, où on a mis le budget pour l'avance AVS, une avance qui est versée en cas de retraites totales, mais aussi en cas de retraites partielles.

Pour ce qui est des revenus, ils augmentent de 20 millions à 458 millions, notamment grâce à un prélèvement additionnel sur le fonds d'infrastructures de 8 millions, aux 4,5 millions de revenus qui viennent, eux, du Campus Lac-Noir et aussi à l'augmentation des taxes d'inscription à l'Université qui rapporte un supplément de 3,4 millions.

L'excédent de charges se situe à 598 millions, en augmentation de 8 millions ou 1,35%.

Le budget des investissements se monte à 32,7 millions. Il bénéficiera au site universitaire du plateau de Pérolles, au GYB, au collège Ste-Croix, à L'Antre SA et, pour 1 million, au projet de piscine à Villars-sur-Glâne... Je vous rappelle que nous examinons le budget.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M. le Rapporteur pour sa présentation fouillée et très complète. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Je réponds volontiers aux questions.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Dans le cadre du budget de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, j'aimerais profiter de l'occasion pour relayer un certain nombre d'inquiétudes au sujet des conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral sur les activités scolaires et sur la réaction extrêmement rapide de la DICS à ce sujet-là. Beaucoup de questions se posent encore et nous sommes bien obligés de constater que nous sommes – les écoles et les communes notamment – dans une certaine période de flou et de transition, dans l'attente des résultats de la consultation sur les modifications de la loi scolaire. La situation actuelle n'est pas du tout satisfaisante et contribue à accentuer les disparités entre les communes, en ce qui concerne l'offre des activités scolaires. En fin de compte et dit de manière simple, des élèves fribourgeois sont aujourd'hui clairement défavorisés. On sait que certaines communes ont annulé purement et simplement les activités culturelles au primaire et au cycle d'orientation, hésitent à organiser des camps pour cet hiver ou planchent sur de nombreuses stratégies pour trouver le financement. Tout cela nécessite une énergie assez impor-

tante et celle-ci pourrait être utilisée à meilleur escient, pour le bien-être des enfants.

Pour conclure, j'aimerais bien poser les questions suivantes: dans la mesure où l'école a pour mission de gommer les différences et de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants, comment le Conseil d'Etat réagit-il à cette augmentation des disparités dans l'offre d'activités scolaires? Quelles mesures pourrait-il mettre en œuvre pour y pallier? Le Conseil d'Etat pourrait-il soutenir, de plus, l'idée d'une directive destinée à tous les cercles scolaires, proposant un seuil ou une quantité minimale d'activités scolaires annuelles, qu'elles soient culturelles ou sportives?

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Meine Fragen wiederholen sich, aber ich denke, es ist wichtig, dass ich sie immer wieder wiederhole.

Die erste Frage betrifft die Schulleitungen und die Mitarbeiterstunden in den Primarschulen. Wir wissen alle, dass die Schulleitungen der Primarschulen im Gegensatz zu den Orientierungsschulen noch keine Mitarbeiterstunden haben, obwohl sie gemäss Stellenbeschreibungen genau die gleichen Aufgaben haben wie die Direktoren an der OS. Die Schulleitungen der Primarschulen haben nicht genügend Zeit für die Personalführung. Sind im Budget 2019 etliche Mitarbeiterstunden geplant? Oder ist es gedacht, dass im Jahre 2020 etwas in Gang kommt? Ich denke, es ist an der Zeit, dass auch die Primarschule genügend Unterstützung bekommt, damit die Schulleiterinnen ihrem neuen Auftrag gerecht werden können.

Die zweite Frage betrifft die Schulsozialarbeit respektive die Mediatoren. Im Artikel 4, Schulklima, heisst es: «Die Schule legt besonderen Wert auf ein gutes Klima. Sie will möglichst gute Lernbedingungen schaffen, damit die Schülerinnen und Schüler erfolgreich lernen können und die Lehrkräfte bei der Erfüllung ihrer Aufgabe die notwendige Unterstützung erhalten.»

Im Reglement steht, Artikel 19, Schulmediation und Schulsozialarbeit: «Schulmediation und Schulsozialarbeit gehören zu den Angeboten, welche die Schule zur Verbesserung und Erhaltung eines guten Schulklimas nutzen können.»

Die Schulsozialarbeit und die Mediatoren werden gegenwärtig von den Gemeinden oder den OS-Verbänden finanziert. Ich kenne Gemeinden, die diese Stelle jetzt wieder für das Schuljahr 2019/2020 schaffen. Beteiligt sich der Kanton finanziell an diesen Stellen? Wie sieht es im Budget 2019 aus? Gibt es überhaupt eine Strategie – in beiden Bereichen, Mitarbeiterstunden und Sozialarbeit –, die der Staatsrat verfolgt? Ich denke, es ist an der Zeit, dass die Schulen auch in dieser Hinsicht weiterentwickelt werden.

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Schulleiterin einer Primarschule.

Meine Frage geht in eine ähnliche Richtung wie diejenige von Herrn Schneuwly. Das Ausführungsreglement zum Schulgesetz sagt explizit, dass Schulmediation und Schulsozialarbeit zu den Angeboten gehören, welche den Schulen zur Verbesserung und Erhaltung eines guten Schulklimas zur Verfügung stehen. Herr Schneuwly hat es bereits erwähnt: Obwohl hier im Saale bereits mehrmals gesagt und gewünscht, fand ich im Budget wiederum nichts zur Schulsozialarbeit. Warum ist nichts vorgesehen? Und was können oder müssen wir vor Ort tun beziehungsweise was gedenken Sie zu tun, damit wir endlich von dieser Möglichkeit Gebrauch machen können?

Danke für eine klärende Antwort.

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis enseignante.

Je rebondis sur la prise de parole de ma collègue de parti, Rose-Marie Rodriguez, en posant une question complémentaire à son intervention, concernant le financement des activités culturelles et sportives. Suite à la mise en œuvre de l'arrêté fédéral du 7 décembre dernier 2017, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a pris l'option de le mettre en vigueur sans délai, visiblement dans le but fort louable de rendre gratuit l'accès et l'offre à la scolarité obligatoire. A travers ce choix, j'ose espérer que se dessine au niveau cantonal l'idée de promouvoir une école plus égalitaire et, si tel est le cas, j'en salue la volonté.

Cependant, dans les faits, j'ai quelques doutes quant au bon fonctionnement de la mise en œuvre concrète de cette décision. Sachant que les communes devront, quelle que soit la variante qui sera retenue prochainement quant au choix de financement, assumer tout ou partie de ces activités, sachant aussi qu'elles ne sont de loin pas égalitaires, d'une part, devant les budgets qu'elles pourront allouer à ces activités, d'autre part, dans leur volonté politique de contribuer à mettre sur pied des activités culturelles et sportives pour leurs élèves. Je me permets d'interpeler le Conseil d'Etat pour savoir comment il compte résoudre l'épineuse question des disparités d'accès aux offres culturelles et sportives, mais aussi d'en favoriser une participation la plus égalitaire possible aux quatre coins du canton. En prenant la décision de la mise en vigueur de cet arrêté, l'Etat met en effet les communes devant une réalité complexe et relativement coûteuse à gérer. Il serait donc bienvenu qu'il assume une part de responsabilité pour veiller à ce que la mise en œuvre de cette décision se fasse dans un souci d'égalité et ne crée pas des disparités, ou pire un renoncement de la part de certaines communes à promouvoir l'accès à la culture et au sport pour leurs élèves, par manque de moyens.

Dans cet ordre d'idées, j'en viens à ma question: le Conseil d'Etat pourrait-il envisager la création d'un fonds de réserve cantonal qui permettrait de soutenir les communes moins favorisées sur un plan budgétaire, leur permettant ainsi

d'offrir à leurs élèves un accès équitable et épanouissant aux activités parascolaires?

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis musicien et membre de la Commission culturelle de l'État de Fribourg. Je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Comme vous l'avez remarqué, aucun amendement concernant une augmentation du budget du Service de la culture n'est déposé cette année. La «performance» de l'an dernier ne sera donc pas rejouée. Pourtant, je me dois de relayer le fait que les milieux culturels continuent, sur le terrain, de créer avec des montants à la limite de ce qui est supportable.

L'an dernier, avec 50 000 frs supplémentaires octroyés au budget 2018, je vous rappelle que nous avons uniquement récupéré une partie du montant inscrit dans les plans budgétaires initiaux du Conseil d'État et qui avaient été rayés par les mesures d'économie. Il ne s'agissait donc en fait pas d'une augmentation, mais du juste respect d'une ambition affichée publiquement par le Conseil d'État, dans sa feuille de route présentée au Grand Conseil en 2017. Nous nous retrouvons donc maintenant simplement au premier échelon et je ne voudrais pas que le Conseil d'État l'oublie, dans la perspective du budget 2020. De même, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la dendrochronologie pour nous souvenir que les chiffres de la période 2000–2014 nous disent que les communes ont augmenté leur budget culturel de 13%, alors que l'État n'a augmenté le sien que de 8% dans la même période.

La mise en place de magnifiques infrastructures dans tous les districts nous enjoint à planifier en bonne conscience les moyens à disposition pour les faire vivre, en particulier en ce qui concerne l'engagement de l'État en faveur de la création qui est sa mission prioritaire.

J'aimerais aussi que l'on n'oublie pas notre devoir de cohérence: puisque nous soutenons heureusement avec force et conviction l'enseignement supérieur dans le tertiaire, aussi dans le domaine des arts, notre responsabilité est de veiller très attentivement à la cohérence des moyens au bout de la chaîne, c'est-à-dire au niveau de la relève artistique et de la création professionnelle.

Permettez-moi une remarque toute personnelle. Depuis que j'ai la chance d'exercer mon métier, je croise quotidiennement des gens qui me disent: «Quelle chance, tu peux vivre de ta passion...». Et c'est vrai que c'est une chance. Mais, dans la réalité, les citoyens qui exercent ce métier d'artiste – car oui, c'est un métier – sont souvent prêts à le faire avec des moyens très limités. Il nous arrive souvent de nous produire de manière bénévole ou presque, parce que la passion est notre moteur. Alors de deux choses l'une, soit vous trouvez que c'est une bonne occasion de faire des économies, puisque de toute façon les artistes continuent de faire leur travail même avec des moyens limités, soit vous pensez que ces artistes sont dignes de respect et devraient pouvoir exercer leur métier

décemment, afin de pouvoir honorer leurs factures à la fin du mois. Ces factures qui sont autant de retombées économiques dans le canton. Et vous avez évidemment souvent entendu parler des retombées économiques de chaque franc investi dans la culture: le district de Nyon (selon une étude d'avril 2017) parle d'un facteur 4. Une étude similaire à Genève (juin 2017) parle d'un facteur 10. Une telle étude n'existe pas encore à Fribourg, mais peut-être qu'elle nous permettrait de convaincre les derniers sceptiques du bien-fondé du développement de ce domaine.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). J'interviens là à titre tout à fait personnel. On pouvait lire, en 2013, lorsqu'on a obtenu les derniers résultats de PISA: «Fribourg et Valais caracolent en tête du PISA romand», ce qui a révélé que notre école était d'excellente qualité. Depuis lors, on a voté une nouvelle loi scolaire, avec de nouvelles mesures, à savoir notamment des responsables d'établissements, qui sont sensés encore renforcer la qualité de l'école de notre canton. Alors, j'aurais donc une question: Monsieur le Commissaire, quand a eu lieu la dernière étude PISA, jusqu'à présent nous n'avons en tout cas pas eu de résultat de cette étude et, si elle a eu lieu, alors quand est-ce qu'on aura ces résultats? Nous les attendons en tout cas avec beaucoup d'intérêt.

Piller Benoît (PS/SP, SC), **rapporteur**. Je vais regrouper la demande de M^{me} Rodriguez et celle de M^{me} Fagherazzi qui concernent le financement des activités culturelles. Je peux simplement redire qu'il y a 3 millions qui sont mis au budget. Je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement compléter. Quant aux demandes de M. Schneuwly et de M^{me} Aebischer, elles concernent les activités des responsables d'établissements. Là aussi, il ne s'agit pas d'une question de budget, je laisserai donc M. le Commissaire y répondre. La même chose pour M. Savoy concernant la relève artistique et M^{me} Badoud pour sa question sur PISA, Monsieur le Commissaire, je vous laisse répondre.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Merci pour toutes ces interventions et pour cet intérêt pour notre école fribourgeoise.

Pour ce qui concerne l'arrêt du Tribunal fédéral, nous aurons l'occasion, j'espère lors de la première session 2019, de traiter la modification légale que cela entraîne. J'aimerais préciser que nous n'avons pas mis en vigueur un arrêt du Tribunal fédéral. Ça ne se passe pas comme ça. L'arrêt du Tribunal fédéral a simplement rappelé le fondement de l'article 19 de la Constitution fédérale, qui dit qu'on doit offrir une éducation de base suffisante et gratuite. Quand les parents en paient 6 millions pour les activités scolaires culturelles et sportives ainsi que pour les fournitures, on n'est plus vraiment dans la gratuité. C'est le souci que nous avons: être corrects face aux parents. Nous ne nous sommes pas précipités – je ne veux pas refaire le débat –, nous avons simplement dit quelles étaient les règles à appliquer. Les quelques cantons qui ont choisi

l'inverse, à savoir continuer à faire payer, se sont fait rappeler à l'ordre par leurs tribunaux cantonaux respectifs et ont dû, rétroactivement, rembourser les parents. Mais, le souci qu'il n'y ait pas de disparités, comme vous l'avez évoqué, nous le partageons aussi. C'est pour ça que pour moi, l'élément central, c'est que les activités culturelles et sportives restent dans le plan d'études que nous avons, donc dans notre loi scolaire, comme une obligation. Si nous l'enlevons ou si nous cédon à cette tentation-là, à savoir que cela devienne facultatif, c'en est fini, vraiment, de l'effort d'égalité de traitement, même en sachant qu'on ne peut pas être parfait, même en voulant le faire. Donc, pour moi, c'est un élément-clé que nous maintenons ces activités culturelles et sportives obligatoires dans la loi scolaire, comme elle l'est maintenant. Le canton s'est engagé à hauteur de 3 millions, ce qui permet aux communes, en planifiant maintenant leurs activités scolaires culturelles et sportives pour l'année 2018–2019, de tenir compte de ce montant. L'idée, évidemment, est que nous ayons une discussion ici et que nous prenions une décision, parce que pour verser l'argent aux communes, pour les aider, j'ai besoin d'une base légale formelle. C'est le projet que nous vous soumettrons, je l'espère, durant la première session 2019 et qui permettra, avec une entrée en vigueur rétroactive, de couvrir l'année 2018–2019 et donc de ne pas avoir d'année blanche, en quelque sorte, pour lesquelles les communes n'auraient pas de soutien du canton.

Pour répondre aussi précisément, pour nous, il est essentiel qu'avec les communes nous discussions d'une sorte de panier de l'activité scolaire culturelle et sportive minimale qu'il faut avoir dans toutes les communes, pour qu'on atteigne cette égalité de traitement et que tous les élèves puissent bénéficier de ces prestations. C'est un travail qui se fait en collaboration avec les communes et nous avons, à cet égard, un devoir et un travail à accomplir. Ça va de pair avec la solution de la loi et je peux répondre de manière positive à votre remarque.

Quant au fonds de réserve cantonal qu'évoquait M^{me} la Députée Fagherazzi, l'idée est précisément le financement dont on va discuter la répartition, qui n'est pas un fonds, mais qui est une dépense annuelle qui sera ensuite récurrente. Je précise qu'il y a toujours la possibilité pour les communes et districts de créer notamment en lien avec les frais de transport qui reviennent aux communes et qui alourdissent beaucoup les petites communes en particulier, des pots communs régionaux de districts, où on peut introduire un mécanisme de compensation. On a souvent relevé cette possibilité-là, je me permets de le refaire, cela ne dépend pas d'une modification de loi, ça peut être fait directement par les communes.

Pour les autres questions, qui concernent notamment les responsables d'établissements et les travailleurs sociaux, j'aimerais rappeler, pour ce qui est du soutien aux responsables d'établissements pour le primaire, avec les appuis supplémentaires qu'ils ont au CO, qu'on ne peut pas tout faire en même temps; nous n'arrivons pas. L'idée c'est bien d'y arriver.

On a mis 30 ans pour y arriver au niveau du CO, ça prendra un petit peu de temps au niveau primaire, mais on a bien l'intention aussi de le faire. J'aimerais dire aussi que le souci pour moi est de terminer l'introduction de la loi scolaire en termes d'effectifs de responsables d'établissements, objectif qui n'est pas encore atteint. J'ai encore 1,5 EPT supplémentaire de responsable d'établissement primaire au budget 2019. Et ça ne sera encore pas fini, je reviendrai encore au budget 2020, simplement pour arriver au niveau qu'on doit atteindre. Cela correspond aussi à ce qui a été voulu dans la loi scolaire, déjà en 2012, à savoir une augmentation progressive dans le temps, durant les années qui suivent l'introduction de la loi. Donc, je maintiens la pression en la matière de mon côté, pour que la planification soit respectée.

Pour ce qui est des Schulsozialarbeiter, là aussi nous avons des moyens pour les médiateurs; on en forme chaque année. Le travailleur social, ce n'est pas un EPT d'enseignant, mais administratif, pour lequel j'ai évidemment moins de marge de manœuvre, je dois le dire, et on ne peut pas tout introduire en même temps.

L'aide pour les écoles, au budget 2019, ce sont les classes relais. Ceci était plus urgent pour le niveau primaire, puisque, sur une centaine d'appels à l'unité mobile, 80 concernent l'école primaire, alors que les classes relais n'existent actuellement que pour les classes secondaire I (CO). C'était donc urgent d'avoir cette prestation pour le primaire et pas seulement pour le secondaire I, puisque c'est la grande majorité des raisons d'être de l'intervention de l'unité mobile, qui est juste l'étape qui précède le transfert dans une classe relais d'un jeune qui aurait des problèmes et qui perturberait la classe. C'est là-dessus qu'on a mis le poids au budget 2019 et je maintiens que c'est, en termes de priorité, plus nécessaire d'agir de cette manière-là que d'une autre manière. Mais les éléments ne sont pas oubliés, je vous rassure, M^{me} la Députée Aebischer et M. le Député Schneuwly.

Pour ce qui est des remarques de M. le Député Savoy, j'en prends note et je les partage. Les montants nous ont quand même permis, parce qu'ils étaient quand même décidés par le Grand Conseil, de pouvoir offrir une bourse de mobilité supplémentaire et d'augmenter la participation du canton à Cineforum où nous sommes très actifs. En termes d'infrastructures, je ne peux pas dire que dans le projet on oublie notamment les artistes, puisque le canton a été d'accord de soutenir la création de la Maison des artistes. De manière générale, le rapport sur le postulat Mauron/Bapst vous donne l'entier du dispositif de la manière dont nous prévoyons le développement ces prochaines années. Mais j'aurai certainement l'occasion de pouvoir y revenir très positivement.

Enfin, pour répondre à M^{me} la Députée Badoud, la dernière enquête PISA est PISA 2015. Ce n'est pas nous qui publions ces résultats au niveau cantonal, c'est opéré au niveau international et au niveau suisse. A ma connaissance, c'est tout

prochainement que les résultats 2015 vont être publiés. J'aurai l'occasion aussi de pouvoir les commenter. Donc on a eu 2012 et 2015 sera publié très prochainement.

Voilà pour les quelques réponses que je voulais amener.

- > L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Direction de la santé et des affaires sociales

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. En préambule, je tiens à remercier M^{me} la Conseillère d'Etat, son secrétaire général, Monsieur Geinoz et Madame Oswald, conseillère économique pour la clarté des informations et les réponses précises qui nous ont été données lors de l'examen du budget 2019.

Le compte de résultats 2019 boucle avec un excédent de charges en augmentation de 13,9 millions (+2%) par rapport au budget précédent. Cela s'explique par une augmentation de charges plus importante (23,7 millions) que celle des revenus (9,8 millions).

Les principales causes de cette évolution:

1. Le financement hospitalier bénéficie de 5,4 millions supplémentaires, dont 3,6 millions pour le HFR, qui voit son baserate passer de 9700 à 9 750 frs en 2019 et l'indice de gravité des cas (case mix index) de 1,02 à 1,04 – deux éléments qui «coûtent» 2,3 millions –, le solde de 1,3 million allant au financement d'une formation assumée jusque-là par l'Université, à la revalorisation salariale 2018 et au restaurant du personnel. Le HIB bénéficie de 1,2 million pour hausse d'activité et le réseau de santé mentale de 0,6 million pour une hausse de ses autres prestations.
2. Les subventions en faveur de l'aide aux primes d'assurance-maladie augmentent de 3,7 millions. Un crédit supplémentaire a été sollicité pour l'année 2017 en raison d'un budget trop bas. Comme ce dernier a servi de base de calcul pour le budget 2018, celui-ci s'avère également trop bas, avec davantage de bénéficiaires. Une révision des critères d'octroi de l'aide a été envisagée dans un premier temps pour 2019, mais le Conseil d'Etat y a renoncé afin d'éviter d'abaisser le revenu déterminant des familles monoparentales.
3. Les subventions destinées aux institutions spécialisées coûtent 2,6 millions supplémentaires nets à l'Etat. Cinq nouvelles places pour les mineurs ont été créées à Transit ainsi que trente nouvelles places pour les handicapés adultes. La planification qui avait été annoncée est ainsi respectée. Reste encore dix places à créer pour des personnes à haut seuil de tolérance au Réseau de santé mentale, mais les locaux ne sont pas encore disponibles.
4. Les EMS absorbent 1,2 million supplémentaire en raison de la mise à disposition de dix-sept nouveaux lits et l'octroi des paliers.
5. L'aide sociale ordinaire et celle en faveur des demandeurs d'asile, ainsi que le financement du contentieux de l'assurance-maladie augmentent de 1,8 million au total.

Au niveau des revenus, les subventions fédérales aux primes d'assurance-maladie augmentent de 4,8 millions. Mais, contrairement au budget 2018 qui prévoyait un prélèvement sur provisions de 2,5 millions pour financer la hausse de la part cantonale des subventions, le budget 2019 y renonce, ce qui représente autant de recettes en moins.

L'effectif du personnel de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) augmente de 3 EPT, soit: 0,8 EPT au Secrétariat général pour les questions en relation avec les hôpitaux, 0,5 EPT au Service de la prévoyance sociale pour le projet Senior +, 1,7 EPT au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), réparti à raison de 0,5 EPT pour le soutien aux assistants sociaux et 1,2 EPT pour les intervenants en protection de l'enfant.

A propos du SEJ, il faut souligner que la charge de travail par assistant est élevée. Les dossiers sont difficiles et de plus en plus complexes et les jeunes collaborateurs quittent assez rapidement leur poste. Par conséquent, le service est débordé et doit faire face à de nombreuses démissions. Une réorganisation est en préparation pour une nouvelle répartition de la charge de travail. Cette réorganisation sera effective dans le courant 2019.

Au niveau des centres de charges, je commenterai tout d'abord le Service de la santé publique, où le total des charges progresse de 2% et l'excédent de charges est en augmentation de 6 079 000 frs par rapport au budget 2018.

Le coût des prestations LAMal fournies par le HFR à charge de l'Etat, les prestations d'intérêt général et autres prestations du HFR à charge de l'Etat augmentent de 3 618 000 frs entre les budgets 2018 et 2019 pour un coût total de 168 542 000 frs.

Il convient de préciser que les travaux de consolidation des chiffres réalisés par le groupe de travail HFR-DSAS (groupe Müller) n'ont pas porté sur les données du budget 2019. Pour le budget 2020, ce groupe de travail devra délimiter les prestations d'intérêt général.

Selon les prévisions, le HFR enregistrera un déficit proche de 20 millions en 2018, mais le Conseil d'Etat a décidé de ne pas accorder d'aide supplémentaire lors de l'élaboration du budget 2019 qui se fonde sur la base des comptes 2017. Il nous a été précisé que d'entente avec l'Administration des finances, il a été décidé de ne pas accorder d'aide supplémentaire au budget 2019 puisque les chiffres ne sont pas consolidés. Le Conseil d'Etat reconsidérera éventuellement sa position lors du bouclage des comptes 2018.

En ce qui concerne l'analyse des coûts de formation en vue de déterminer leur financement, il a été précisé qu'il est toujours en cours. Il n'y a actuellement pas identité de vues en la

matière entre l'Etat et le HFR. Si l'Etat doit assumer une plus grande part de financement, celui-ci viendra en déduction du financement transitoire.

La baisse nécessaire des coûts du HFR implique une révision de l'ensemble de la stratégie. L'aspect multisite fait l'objet d'un mandat et d'un rapport dont les conclusions doivent parvenir en fin d'année. Il est probable que des changements aient lieu sur ce plan.

A noter qu'un plan d'action global ou feuille de route de l'implémentation des recommandations de l'Inspection des finances (IF) a été remis pour information à chaque membre de la CFG. Pour rappel, le rapport de l'IF de juin 2018 concernant l'audit financier du HFR, établi sur mandat du Conseil d'Etat, contenait 67 recommandations. Il a fait l'objet d'une séance de la DFIN, de la DSAS et de la CFG le 12 juillet dernier. Cette feuille de route évolutive rassemble notamment la planification du travail, les organes impliqués, l'imposante liste des tâches et l'état d'avancement des travaux.

Il nous a été précisé que les mesures d'ordre informatique avancent rapidement, alors que les mesures d'ordre financier ne démarreront réellement qu'avec l'arrivée du nouveau directeur des finances, soit à partir du 1^{er} novembre. Parallèlement à cette feuille de route, le HFR assure en continu le suivi des travaux et rend un état des lieux tous les mois à l'IF. Il est prévu qu'à fin 2019, l'IF fasse le point sur l'application des recommandations de son audit de juin 2018.

Pour terminer avec ce centre de charges, les subventions cantonales pour les soins et l'aide à domicile sont en hausse de 453 030 frs en raison de la création de 15 EPT. A noter que la répartition des 15 EPT supplémentaires – dotation inférieure à la planification qui en prévoyait 18 – est actuellement à l'examen en collaboration avec les préfets. Les critères retenus sont la population et l'activité dans les districts. Les indications seront transmises aux districts à la fin de l'année afin de permettre les engagements plus rapidement qu'auparavant.

Quant au Service de la prévoyance sociale, son excédent des charges est en hausse de 3%. Comme mentionné dans les remarques générales, dix-sept nouveaux lits long séjour sont reconnus pour le budget 2019.

Les subventions cantonales pour les personnes inadaptées mineures et handicapées adultes logées dans des institutions du canton augmentent de 2,6 millions nets (+4%). Ce montant correspond aux quarante-deux nouvelles places d'accueil dans ces institutions.

Vous l'aurez peut-être constaté, l'adaptation du prix de pension dans les EMS de 103 à 105 frs par jour demandée par mandat déposé le 18 décembre 2017 déjà, n'a pas été prise en considération dans ce budget 2019, vu que le mandat n'avait pas encore été traité par le Grand Conseil.

En ce qui concerne le Service de l'action sociale, on constate que l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et réfugiés est en hausse de 2,1 millions avec des récupérations fédérales en hausse de 1,4 millions. Ce sont les dépenses liées aux personnes pour lesquelles la Confédération ne verse plus de subventions, soit les personnes admises provisoirement depuis plus de sept ans et réfugiés B depuis plus de cinq ans, soit au total plus cent cinquante personnes pour 2019 qui font grimper la facture. Ce surcoût est en partie financé par des prélèvements sur les fonds et financement spéciaux.

Aux assurances sociales – ECAS, l'excédent de charges est en augmentation de 1%.

Cela s'explique prioritairement par l'adaptation à la hausse des subventions cantonales en faveur des primes à l'assurance maladie, soit 3,7 millions, exclusivement liée à la hausse des primes. Les subventions fédérales pour la réduction de ces cotisations atteignent 4,7 millions, provoquant ainsi un montant net à charge de l'Etat inférieur de 1 million à celui du budget 2018.

Avec ces considérations, j'en ai terminé.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour son rapport extrêmement complet. Je n'ai rien en l'état à rajouter.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil d'administration du HFR.

Mon intervention concerne la position 3634.023: Autres prestations du HFR, page 222 de la brochure. La formation a toujours été dans le canton de Fribourg l'un des objectifs majeurs, tant dans la mise en valeur professionnelle des personnes que dans le maintien d'entreprises technologiques, ou aussi dans le milieu pharmaceutique et hospitalier, également dans des institutions telles que le HFR.

Le HFR a l'obligation dans le cadre des accréditations en catégorie A des différentes cliniques de garantir la formation postgrade, prégrade, soit la recherche. Le master en médecine exige aussi des investissements supplémentaires, tant à l'Université qu'au HFR, et cela était clairement indiqué dans le message accompagnant le décret du 30 mai 2016. Dans ce message, il était prévu pour 2019 un montant de 5,6 millions pour les salaires, à répartir entre l'Université et le HFR. L'Université semble-t-il est servie pour le budget 2019, mais tel n'est pas le cas pour le HFR. A ce jour, une étude de janvier 2018 du HFR, présentée au Service de la santé publique, donne des indications globales de charges salariales de 18 millions pour la formation et la recherche effectuées au sein du HFR. La reconnaissance actuelle par l'Etat pour cette prestation, comprise dans la position 3634.024 ou dans les Prestations d'intérêt général (PIG) dont le montant total s'élève à 62 millions, est de 5,6 millions. Ce montant est bien sûr totalement insuffisant, c'est un manque de revenu pour le HFR d'environ

11 millions. Cette non-reconnaissance pour 2019, malvenue à mes yeux, de ces charges effectives de formation peut bien sûr mettre en danger les accréditations futures des cliniques de catégorie A du HFR. De même, elle accentue volontairement par le Conseil d'Etat le déficit structurel du HFR. Mais nous devons néanmoins, et nous le voulons, garantir cette formation qui découle souvent d'accords et de conventions entre les hôpitaux suisses ou de Suisse romande.

L'engagement récent de médecins chefs transverso provenant d'autres cantons, d'autres hôpitaux mais venant au HFR, ou par exemple de chefs de clinique, dépend aussi des compétences de formation du HFR. Le Conseil d'Etat, ainsi que M^{me} la Commissaire du gouvernement avec son Service, ne se rendent-ils pas compte de la gravité de la situation en pénalisant volontairement, injustement et sans raison le HFR dans ce secteur de la formation? Le propriétaire de cet hôpital se doit de soutenir la formation justifiée, souvent demandée, souvent obligatoire, liée à des conventions signées. C'est aussi la pérennité de cet hôpital qui est en jeu dans ces prochaines années. Affaiblir le HFR dans ce secteur, c'est aussi peut-être favoriser les hospitalisations extra-cantoniales, souvent décriées dans ce Grand Conseil.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt: je suis membre du comité de direction du réseau santé social du district de la Gruyère.

A la position 3636.126 – Subventionnement des soins et de l'aide à domicile, quinze nouveaux postes ont été prévus au budget pour l'ensemble du canton. Je crains que ce soit insuffisant. En effet avec l'effort des hôpitaux pour diminuer la durée de séjour, les demandes pleuvent dans les services d'aide et de soins à domicile pour assurer les suites de traitement des patients, et ceci dans des délais quasi urgents. Avec la mise en œuvre du concept Senior +, on veut favoriser le maintien à domicile afin d'éviter des entrées prématurées en EMS. Pour ce faire, il est indispensable de pouvoir assurer des prestations d'aide et de soins à domicile. Une année de placement en EMS pour un résident coûtant environ 100 000 frs à l'ensemble de la communauté, on comprendra l'importance d'investir davantage pour l'aide et les soins à domiciles.

J'aimerais insister pour que l'entièreté des postes prévus au budget soit réellement attribuée aux services d'aide et de soins à domicile respectifs et qu'on ne se retrouve pas lors de la lecture des comptes avec des économies réalisées sur ce point.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je vais poser une question concernant la maison Notre-Dame du Rosaire qui est utilisée par les réfugiés. Comme je suis voisin, ancien syndic, je tiens à le préciser dans mes liens d'intérêts et je fauche le parc à titre privé.

Lorsqu'on a créé le centre à Grolley, M. de Diesbach, qui gère le bâtiment pour l'Evêché, avait bien précisé qu'il n'y aurait

presque pas de coût: les couverts sont dans les armoires, il l'a précisé à la radio, et la literie est dans les chambres, donc les réfugiés peuvent venir du jour au lendemain sans frais importants.

Aujourd'hui, la commune de Grolley, qui avait fait la même analyse qu'elle aurait faite pour d'autres bâtiments, a dit que l'eau n'était pas conforme, que des investissements étaient à faire pour le feu, que les sanitaires ne sont pas conformes et que l'accès n'est pas sécurisé. De ce côté-là, elle a été déboutée par la préfecture de la Gruyère qui remplaçait la préfecture de la Sarine dans ce cadre. La DSAS a bien précisé qu'il y avait des problèmes par rapport au feu, mais non par rapport à l'eau, aux sanitaires et aux accès.

On voit qu'en 2017 300 000 frs ont été mis dans les frais de fonctionnement, 250 000 frs en 2018 et 350 000 frs en 2019. Je crois qu'il y a déjà des frais qui ont été faits avant. Si je ne me trompe pas, l'eau a dû être assainie étant donné que les grenouilles, les souris et tout le monde tombaient dedans. On a eu de gros frais par rapport aux risques de feu. Les sanitaires seront assainis si j'ai bien compris, étant donné que l'on m'a rencontré pour dire qu'il y aurait une mise à l'enquête qui serait faite pour analyser les sanitaires; et l'accès a été sécurisé.

Peut-on bien confirmer ce que je dis et est-ce que les montants sont justes? Si c'est le cas, pour quelles raisons, du fait que l'on paie aujourd'hui 260 000 frs de location pour ce bâtiment et alors qu'on pensait qu'il n'y aurait pas de frais, paie-t-on toujours cette location et pourquoi ne facture-t-on pas les frais au propriétaire, étant donné qu'il estimait qu'il n'y avait pas de frais à faire dans ce bâtiment? Je considère donc que les frais actuels, étant donné que la donne a été modifiée, devraient venir au propriétaire, en tous les cas en grande partie.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Beim Durchforsten des Budgets bin ich beim Jugendamt auf das Konto «Jugendschutz» gestossen und habe dort festgestellt, dass das Budget um 30 000 Franken reduziert wurde. Das ist zwar ein kleiner Betrag, aber immerhin 30 000 Franken. Während sich dieser Betrag seit 2015 immer zwischen 70 000 und 77 000 Franken bewegte, sinkt er nun im vorliegenden Budget auf 40 000 Franken. Ausgerechnet beim Jugendschutz kürzen? Ich verstehe das nicht, haben wir doch bei der letzten Session Ja zur Dringlichkeit einer Motion der Justizkommission bezüglich des Point de rencontre zugestimmt.

In seiner Antwort schreibt der Staatsrat auch, dass er im Entwurf des Voranschlags 2019 einen zusätzlichen Betrag von 30 000 Franken für diesen Verein eingesetzt habe, was ich auch sehr begrüsse. Ich frage mich aber trotzdem: Ist das nun ein Zufall, dass beim Konto Jugendschutz exakt derselbe Betrag gekürzt wird? Dieses Konto mit seinem Spezialfonds erlaubt unter anderem die Unterstützung von institutionellen

Projekten zum Kinderschutz, was sicher auch im kommenden Jahr wichtig bleiben wird.

Deshalb meine Frage: Aus welchen Gründen wurde das Budget beim Jugendschutz um 30 000 Franken gekürzt?

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Pour répondre aux différentes questions de la part notamment de M. Schoenenweid sur l'analyse des coûts de formation: vous faites état d'un manco de 11 millions par rapport à ce que demandait le HFR. Nous en avons parlé en séance de la CFG. J'ai dit tout à l'heure que l'analyse des coûts de formation était en cours, en vue de déterminer le financement. Pour l'instant, il n'y a pas encore une identité de vue qui a été trouvée en la matière entre l'Etat et le HFR. Il est exact qu'il existe une étude pour le canton de Fribourg, mais il s'agit de s'entendre sur les critères de prise en charge, qui sont différents d'une étude à l'autre. La conseillère nous a aussi signalé que si l'Etat devait assumer une plus grande partie de financement tel que cela a été demandé, je l'ai dit tout à l'heure, cela viendra en déduction du financement transitoire.

Concernant M^{me} Pythoud pour les 15 EPT dans les soins et l'aide à domicile, j'ai dit tout à l'heure dans mon commentaire qu'il y avait actuellement à l'examen, en collaboration avec les préfets, la répartition de ces 15 EPT et que les critères retenus étaient la population et l'activité dans les districts. Je ne peux pas en dire plus à ce niveau-là, ni concernant les frais à facturer au propriétaire pour le centre de Grolley ni concernant la protection de la jeunesse et la réduction du budget de 30 000 frs. Je n'ai malheureusement pas de réponse à donner à M^{me} Mäder mais je pense que M^{me} la Conseillère pourra donner des informations complémentaires.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En ce qui concerne la question de la formation au HFR, le conseil d'administration du HFR a effectivement présenté un rapport, une analyse sur les frais de formation. A relever que ce rapport, qui se base sur une étude qui a été faite dans d'autres hôpitaux n'a été reconnu dans aucun autre canton de Suisse à l'exception du canton de Neuchâtel. Il n'en demeure pas moins que nous sommes en train d'examiner l'ensemble des éléments de ce rapport puisqu'il mélange formation et recherche. Il y aura lieu de voir quels sont les mandats donnés au HFR, notamment en terme de recherche, et ce qui est de la responsabilité de l'Etat de payer dans ce domaine-là. Pour le budget 2019, c'est 6 068 710 frs qui ont été inscrits, donc 500 000 frs de plus que pour le mandat 2018. A relever enfin que si l'on reconnaît le montant supplémentaire de 11 millions demandé par le HFR pour ce poste de formation et recherche et que cette demande d'augmentation n'est pas fondée puisqu'il existe un financement transitoire de 29 114 654 frs, ce surplus de formation et recherche viendra en diminution du financement transitoire au moment où l'on pourra identifier le chiffre correspondant à cette question.

En ce qui concerne la question du master, les montants qui financent le HFR pour la mise en œuvre du master ne figurent pas au budget de la Direction de la santé et des affaires sociales, mais au budget de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Des conventions sont actuellement en discussion entre le HFR et l'Université pour la rémunération des médecins nécessaires pour la mise en œuvre de ce master en fonction du plan qui a été présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Pour la question des équivalents plein temps (EPT) d'aide et de soins à domicile, les 15 EPT qui sont octroyés ne suffiront effectivement pas à répondre à la demande de l'ensemble des districts. On vient de recevoir l'ensemble des demandes maintenant. On est quasiment au double d'EPT demandés par les districts. On va donc répartir les 15 EPT en fonction de la population et de l'activité dans chaque district. Il n'y a pas d'économie sur les postes. L'ensemble des postes sont attribués aux districts. C'est vrai que par le passé l'un ou l'autre district n'avait pas utilisé l'ensemble des postes qui étaient attribués. On avait pu «récupérer» des postes notamment en Sarine et en Singine, que l'on avait pu redistribuer à d'autres districts qui en avaient besoin. Ce que l'on constate maintenant est que d'une manière générale l'ensemble des districts utilisent les postes qui sont à disposition.

En ce qui concerne la question du foyer de la Rosaire, les chiffres de M. le Député Ducotterd sont justes. Pour l'année 2018 vous avez évoqué 250 000 frs, c'est 120 000 frs qui ont été utilisés jusqu'à maintenant. La DAEC est actuellement en discussion avec le propriétaire du bâtiment pour discuter de la prise en charge par l'Etat et par le propriétaire des différents travaux à réaliser. La discussion est actuellement en cours.

En ce qui concerne la question de M^{me} la Députée Mäder, il faut relever que l'augmentation de 30 000 frs pour le Point Rencontre n'émarge pas au budget de la position 3637.214 – Protection des mineurs, mais bien au 3636.200. On passe de 170 000 à 200 000 frs, il y a donc l'augmentation dans le budget, qui n'a rien à voir avec le montant de la protection des mineurs. La baisse du montant de la position 3637.214 – Protection des mineurs est simplement en corrélation avec le compte 2017 que l'on consulte au moment où l'on élabore les budgets. Vous pouvez voir que l'on avait 56 000 frs au compte 2017 et le point de la situation 2018 permet de conclure que l'on ne dépensera pas le budget 2018. On a donc revu à la baisse. Mais évidemment, comme c'est un prélèvement sur le fonds, il n'y a pas d'aide à des familles qui seraient bloquées en raison de la diminution du montant.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions.

- > L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE), **rapporteur**. Le projet de budget de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) boucle avec un excédent de charges en diminution de 4,1 millions à 83,5 millions.

Les cinq éléments suivants influencent significativement ce résultat:

- > Les revenus des préfectures en augmentation de 1,2 million, grâce aux produits des amendes prévu à la hausse en raison de l'acquisition de deux nouveaux radars semi-mobiles par la Police cantonale.
- > L'absence de toute charge au titre de subvention pour la fusion de communes, alors qu'un montant de 3,6 millions était inscrit au budget 2018.
- > Un excédent de charges au Service de l'agriculture en diminution de 517 000 frs, due à des charges stables et une augmentation des revenus.
- > Un excédent de charges également en diminution à l'institut de Grangeneuve, – 396 000 frs.
- > Une augmentation des charges nettes de 1,5 million au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV).

Le budget des autres services est plus ou moins stable malgré les automatismes salariaux, qui pour la plupart ont pu être compensés par des charges en baisse.

Comme les autres directions, la DIAF a bénéficié de 3 EPT supplémentaires. 2 EPT sont attribués au SAAV, la Conférence des préfets, désormais institutionnalisée, reçoit 0,15 EPT, si bien que cet organe est désormais doté de 0,8 EPT. Cette charge est inscrite sous le budget de la préfecture de la Sarine. Le 0,85 EPT restant est attribué au Secrétariat général.

Quelques détails sur les efforts principaux faits par la DIAF au SAAV: il y a donc deux nouveaux EPT, dont 0,5 prévu pour un collaborateur scientifique universitaire afin de pouvoir assurer une communication de qualité et 1,5 EPT investi dans le personnel technique, dont 0,5 pour une laborantine spécialisée et 1 pour un contrôleur de denrées alimentaires production primaire, cela à la suite à une ordonnance fédérale qui implique des fréquences plus courtes dans le contrôle des exploitations de rente.

Il y a aussi l'acquisition d'un nouveau système d'analyse moderne pour un montant de 740 000 frs. A noter qu'il s'agit ici plutôt d'un investissement étant donné qu'il ne s'agit pas réellement d'un remplacement des vieux appareils. Le Service motive l'acquisition de cet appareil par la nécessité de pouvoir effectuer des analyses de micropolluants, de substances chimiques dans l'eau et éventuellement, après des développements, de THC/CBT, ceci en collaboration, d'une part, avec le SEEn, d'autre part, la Police cantonale.

Revenons aux préfectures. Je prends déjà un point qui va venir ensuite chez vous M. le Conseiller d'Etat Ropraz pour la Direction de justice. Il s'agit de l'acquisition de deux nouveaux radars semi-mobiles pour un montant de 730 000 frs, qui donne des revenus supplémentaires de 3,3 millions au budget de la Police à la DSJ, et de 1,2 million au budget de la DIAF. Vu ces chiffres, la CFG s'est demandé si ces radars n'étaient pas plutôt engagés comme machines à sous, pour combler peut-être des trous financiers ailleurs. Ce matériel est nécessaire par deux nouvelles zones de 30 km/h dans la région de Fribourg et en ville de Bulle, qui exigent des contrôles plus intensifs, suivant les explications que l'on nous a données. De plus, des chefs-lieux ont demandé que la Police cantonale leur redonne les compétences en matière de contrôle de vitesses sur leur territoire, ce qui a été refusé par la Police. Par contre, à la suite de ces demandes il y aura une intensification des contrôles de sécurité dans les villes, raison pour laquelle ces deux radars supplémentaires sont nécessaires.

Avec ces quelques considérations j'ai terminé.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le rapporteur pour son rapport très exact. Je soulignerai simplement que les charges ont été maintenues par rapport aux années passées. Je suis à disposition pour vos questions.

- > L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Pouvoir judiciaire

Chassot Claude (VCG/MLG, SC), **rapporteur**. L'analyse du budget 2019 du Pouvoir judiciaire dans son ensemble n'apporte pas de remarques spécifiques.

Les chiffres annoncés dans les différents centres de charges n'évoluent pas de manière conséquente et démontrent une constance évidente par rapport à l'année précédente. On nous a mis dès lors en exergue la seule modification importante pour ce qui est de la mouture 2019. Elle concerne le Ministère public qui voit le retour dans ses rangs de la Prison centrale à Fribourg et, avec elle, ses frais de détention. Il faut ajouter à cela divers projets informatiques en phase d'élaboration. D'après les renseignements fournis, il s'agit de e-justice pour les autorités judiciaires et de Themis pour l'Office des poursuites. Ces démarches engendrent donc d'importants investissements financiers.

Le Pouvoir judiciaire procède de manière récurrente au milieu de l'année à une réévaluation de la situation des divers services, dont les mouvements financiers varient fortement en fonction de la quantité d'affaires en cours. Cette démarche est la réponse donnée aux modifications importées à ces rubriques en charges et en recettes.

Dans le vif du sujet, le compte de résultats pour le Pouvoir judiciaire affiche aux charges du compte 2019 un montant de 85 969 000 frs avec une augmentation d'environ 5 millions, ce qui peut se traduire par 1,06% supplémentaire par rapport aux chiffres du budget 2018, ce qui est extrêmement faible. Ce mouvement ascendant se remarque également aux revenus qui progressent eux aussi de 979 000 frs et passent ainsi de 43 167 000 à 44 146 000, soit précisément 2,26%.

Le personnel quant à lui glisse de 316,73 EPT au budget 2018 à 319, à savoir une augmentation de 3 EPT. Ces derniers se trouvent répartis ainsi: 1 EPT de greffier-rapporteur au Tribunal cantonal, 0,4 de juge au Tribunal de la Sarine, auquel on ajoute un 0,2 de greffier. Au tribunal des mesures de contrainte, 0,2 de secrétaire et 0,5 de greffier sont nécessaires. Enfin on prévoit 0,2 EPT à la Justice de paix de la Glâne et 0,5 à la justice de paix de la Sarine.

Soyez rassurés, je ne vais pas passer en revue l'ensemble des centres de charges du Pouvoir judiciaire. Simplement au Ministère public, un montant de 20 476 000 aux charges, soit une augmentation de 2 000 817 frs, environ 16% par rapport au budget 2018. Quelques positions importantes: position 3910.003 (nouvelle) – Exécutions des condamnations dans les établissements du canton: des explications nous ont été données sur le montant conséquent de 3 020 000 frs. Dans les revenus de ce centre de charges nous avons une augmentation de 727 000 frs. On retrouve ici ce qu'a rapporté notre collègue Bruno Boschung: des amendes en augmentation de 627 700 frs, soit des rentrées financières intéressantes par rapport à ces futurs radars.

Pour ce qui est de l'Office des poursuites, le total des charges du compte de résultats se monte à 11 806 000 frs et annonce une augmentation quand même conséquente de 811 000 frs. A noter que nous avons dans les divers offices des poursuites de nos districts, des travaux informatiques effectués par des tiers pour plus de 600 000 frs, des informations nous ont été données à ce sujet.

Je n'ai rien de spécial à ajouter concernant les commentaires liés au Pouvoir judiciaire.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. le Rapporteur pour son rapport très complet. Je n'ai rien à rajouter en l'état. Je me mets à disposition pour d'éventuelles questions.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Direction de la sécurité et de la justice

Chassot Claude (VCG/MLG, SC), rapporteur. Le compte de résultats de la Direction de la sécurité et de la justice annonce un montant de charges de 226 millions, en augmentation de 5 millions par rapport au budget précédent, soit un tout

petit 2,2% supplémentaire. Les revenus quant à eux suivent le même mouvement et passent de 187 millions à 195, soit plus de 7 736 000 frs ou + 4,12%.

Au compte des investissements, les dépenses diminuent de 2 401 000 frs et passent de 8 075 000 à 6 573 000 frs. Les recettes fondent elles aussi: – 920 000 frs.

Pour ce qui concerne le personnel, le fascicule de l'Administration des finances relatif à la statistique des postes de travail, pour celles et ceux qui l'ont feuilleté pages 20 à 22, nous donne avec précision toutes les explications. Le passage de 962,54 EPT au budget 2018 à 981,09 pour 2019 nous est largement expliqué.

L'effectif de l'Ecole de police varie chaque année en fonction des besoins. Il est prévu vingt-cinq aspirants pour l'année 2019. A cela s'ajoute en parallèle le nombre de départs à la retraite, les démissions et les départs naturels estimés à 19,35 pour l'année prochaine. Au final, l'effectif de la Police devrait subir une sensible augmentation de 5,65 EPT en 2019. Dans l'ensemble des Directions on note des transferts et transformations de postes et pour la Direction de la sécurité et de la justice, l'intégration des effectifs de la Prison centrale à ceux des Etablissements de Bellechasse, en référence à la fusion de ces deux centres pénitenciers, a donné lieu à un passage de 33,9 EPT du secteur de l'administration centrale vers les secteurs spéciaux et établissements de l'Etat.

Quelques commentaires concernant certains centres de charges: au 3330 – Service de la police du commerce, les charges sont stables; par contre concernant l'impôt sur le produit brut des jeux, on constate une fréquentation du casino de Fribourg qui ne cesse de décroître, qui fait diminuer le revenu de 100 000 frs. Autre situation intéressante à la position 4100.003, les patentes d'établissements publics rapportent des revenus en baisse pour certains types d'établissements; on constate également un nombre très important de changements d'exploitants à la tête de ces derniers. Enfin, les taxes sur les loteries lotos ne cessent de progresser. Fribourg est vraisemblablement la capitale suisse des lotos avec 45 000 frs d'augmentation. Je rappelle au passage que le produit de toutes ces taxes est entièrement reversé au subventionnement de projets sociaux, culturels ou sportifs.

L'Office de la circulation et la navigation affiche une bonne santé chronique et fera bénéficier l'Etat d'un pactole intéressant dans les comptes, j'en suis certain.

Pour la Gendarmerie, centre de charges 3345.2, nous trouvons l'achat de ces fameux deux radars qui ont été demandés dans les chefs-lieux notamment et qui auront toute leur efficacité, j'en suis convaincu par rapport aux chiffres qui nous sont annoncés dans les revenus. Pour terminer, toujours au niveau de la Gendarmerie, on a un achat de 900 000 frs qui concerne un bateau entièrement équipé pour le lac de Neuchâtel et qui sera mis à disposition de la police du Lac.

Je ne vais pas aller plus loin dans les commentaires des différents centres de charges.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie à nouveau le rapporteur qui a été très complet dans ses explications et qui a relevé en particulier que l'excédent de charges de la Direction de la sécurité et de la justice est en réduction pour ce budget 2019. Je n'ai en l'état rien à rajouter.

- > L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Butty Dominique (PDC/CVP, GL), rapporteur. L'analyse du budget 2019 s'est faite avec l'aide de l'excellent député Gabriel Kolly, rapporteur suppléant.

Avant d'aborder l'examen du budget avec les représentants de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), nous avons traité de questions d'ordre général, soit:

- > Le départ de M^{me} Claudine Godat, secrétaire générale, que nous remercions pour son engagement sans faille et la pertinence de son analyse.
- > La priorisation des routes de contournement.
- > La communication du rapport sur les arrêts de bus en lien avec la LHand et sa rapide transmission aux communes.
- > Le délai entre les investissements informatiques et leurs applications pratiques. Nous demandons une information rapide sur les développements informatiques afin de s'assurer la confiance des usagers.

Concernant les routes de contournement, le conseiller d'Etat Steiert nous informe que le dossier est émotionnel, voire empreint de religiosité puisque le Conseil d'Etat a même reçu des cartes postales évoquant le sujet envoyées de la chapelle du Flüeli au Ranft. Le Copil chargé de la priorisation des sept routes de contournement, présidé par le commissaire lui-même, le président de la Commission des routes en assumant la vice-présidence et l'ensemble de ses membres en faisant par ailleurs partie, a arrêté un calendrier afin d'éviter le démarrage de multiples projets simultanément.

Si le Copil était unanime sur ce point, il l'était moins dans la définition des critères de priorisation. Un certain équilibre a finalement été trouvé et un classement de 1 à 7 a été établi, avec une première tranche de trois projets. Ce classement comprend un critère coût et un critère qualité. Le premier compte pour 4%, le second pour 96%. Le Conseil d'Etat a demandé de faire des simulations avec une pondération plus importante du critère coût. Il annoncera le tiercé gagnant définitif dans le courant de l'automne.

Chacun des projets retenus sera ensuite épaulé par un Copil ad hoc. Doit encore être examinée la question d'une participation privée dans le cas d'un projet de contournement.

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il retirait son projet de Centre de stockage interinstitutionnel (SIC) qu'il prévoyait implanter à Domdidier. A la suite de ce retrait, l'Etat indique avoir reçu entre quinze et vingt propositions de lieux de stockage, dont certaines malheureusement farfelues.

Concernant le budget, relevons une stabilité affligeante au niveau des apprentis et stagiaires avec 9 apprentis et 8 stagiaires. Il semble que les services doutent de la pertinence de former un apprenti au sein de la DAEC. Nous demandons un effort et de faire preuve d'une ferme volonté.

M. le Conseiller nous indique que lorsqu'ils ont été sollicités, les services ont fait preuve d'une certaine retenue. Le commissaire va donc s'atteler à un travail de persuasion; agir de manière autoritaire serait contre-productif. A la rentrée d'août 2019, le secrétariat général donnera l'exemple en espérant que d'autres services suivront.

Au plan strictement comptable, nous saluons l'importance des investissements de la DAEC: notamment 61 millions pour Grangeneuve, l'Hôtel cantonal, les châteaux et l'achat d'immeubles; 29 millions pour l'aménagement des routes cantonales et principales, puis 19,4 millions pour les hautes écoles et le collège Sainte-Croix.

Quant au compte de résultats, il boucle avec un excédent de charges de 116,6 millions, en augmentation de 10 millions pour des charges en progression de quelque 1,8 million.

Pour le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), l'augmentation sensible de l'excédent de charges, de 1 194 000 000 à 1 791 000 000 frs, est due à la diminution prévue des émoluments perçus pour l'examen des demandes de permis de construire et autres plans.

En ce qui concerne le Service des ponts et chaussées (SPC), le montant attribué aux amortissements des routes cantonales passe de 16 à 20 millions. Ces montants, imposés par la Direction des finances (DFIN), sont liés aux travaux projetés ou en cours et peuvent varier fortement d'une année à l'autre. Ces montants sont imposés par l'Administration des finances tant au budget qu'aux comptes. Une explication possible pour les grandes différences constatées entre les différentes années se trouve peut-être dans le fait que l'amortissement est dégressif sur 20 ans, avec l'amortissement du solde la 20^e année, ce qui peut provoquer des pics.

La DAEC propose de reprendre la problématique des amortissements, tels qu'imputés sur les centres de charge de la Direction.

Le SPC a diminué le budget 2019 de 12 millions par rapport au plan financier en planifiant un report de crédit du même ordre à fin 2018. Comme indiqué dans le justificatif, l'ensemble des investissements projetés se monte à 28 millions: 2 millions pour les études, 11 millions pour les travaux et 15 millions pour la protection contre le bruit. La date butoir pour la mise en conformité des routes cantonales et communales avec les normes anti-bruit était fixée au 31 mars 2018. A cette date-là, les travaux n'étaient de loin pas terminés. Le retard de Fribourg est très relatif par rapport à celui d'autres cantons. La nouvelle date butoir est le 31 mars 2021, qui est également le délai fixé pour l'octroi de subventions fédérales pour les revêtements phonoabsorbants. Parallèlement à cette phase d'aménagements, la Confédération a enregistré beaucoup de demandes d'indemnisation liées au bruit autoroutier. Les citoyens s'organisent et les demandes arrivent désormais dans les cantons. On est en terre inconnue car il n'existe aucune jurisprudence. S'il est indiscutable que le bruit diminue dès la pose du tapis phonoabsorbant, les mesures montrent que la solution n'est plus forcément convaincante après 5 ans – la réduction des nuisances sonores de départ passe à 80%, voire 50% selon l'entreprise qui a fait les travaux. Enfin, la question des indemnisations se complique dans la mesure où le Tribunal fédéral a dit que la mesure du bruit devait associer les effets d'un tapis phonoabsorbant et ceux d'une limitation de vitesse. A la position 5040.002 figure un montant de 16 millions pour le SIC à Domdidier.

Or, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il renonçait à ce projet pour laisser le champ libre au développement de l'entreprise Wago. La DFIN a procédé aux adaptations dans le message. Pour le reste et notamment en ce qui concerne le montant, le commanditaire reste la DICS. L'option d'une construction neuve demeure. Une analyse de l'ensemble des terrains proposés et de ceux que les préfets pourraient encore trouver est à l'ordre du jour.

Avant de terminer je tiens à remercier la Direction pour avoir intégré la CFG dans la réflexion sur la réorganisation du Service des bâtiments (SBat). Les travaux sont en cours.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Vu la présence qui fond comme neige au soleil et les excellents résumés du rapporteur, je n'ai rien à ajouter si ce n'est à compléter que l'automne prend fin le 21 décembre.

- > L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.
- > La suite de l'examen du budget aura lieu ultérieurement.

Election

Résultats du scrutin organisé en cours de séance

Un membre de la Commission des finances et de gestion en remplacement d'Urs Perler

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 5; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Mirjam Ballmer*, par 92 voix.

Il y a 5 voix éparses.

—

- > La séance est levée à 17h20.

Le Président:

Markus ITH

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*